

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 283

MONTREAL, LE MARDI 7 DECEMBRE 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Les Anglo au bercail

Le Parti égalité se marginalise, la polarisation fait le reste

Gilles Lesage

La défection du président-fondateur du Parti égalité est significative à un double point de vue. Livré pieds et poings liés à quelques dinosaures frustrés, le «parti des Anglais» se marginalise de plus en plus. Et, à mesure que la campagne électorale approche, la polarisation augmente entre les souverainistes et les fédéralistes. Ce qui laisse bien peu de place à quelque autre voie ou voix, qu'il s'agisse du groupe Allaire-Dumont ou d'un mouvement de protestation linguistique.

M. Robert Libman l'a bien compris qui, en deux temps trois mouvements, rentre au bercail libéral pour l'affrontement décisif qui s'annonce. Refusant de souscrire aux *red necks* qui réclament le bilinguisme intégral, le libre choix de la langue d'enseignement et le fédéralisme absolu, le député de D'Arcy-McGee a d'abord démissionné du parti qu'il a fondé en 1989, en guise de représailles contre la loi 178 et les restrictions à l'affichage bilingue. Puis, vendredi dernier, il a pris le chemin de la dissidence, comme son collègue de Westmount l'a fait à l'été 1992. Toutefois, contrairement à M. Richard Holden qui a fini par se joindre au PQ, M. Libman cherchera, selon toute vraisemblance, à se faire choisir candidat libéral. Ce qui est loin d'être dans le sac.

Le jeune architecte, qui vient tout juste d'avoir 33 ans, en a fait du chemin depuis qu'il a réussi à canaliser la grogne de ses compatriotes contre le gouvernement Bourassa. Non seulement a-t-il fait élire quatre députés dans le West Island montréalais, mais le PE est arrivé deuxième dans cinq autres comtés. Toutefois, parti instantané et d'une seule cause, le PE a été sans cesse tirailé par des tensions internes et des querelles publiques qui l'ont discrédité, y compris auprès des anglophones modérés. Ceux-ci, au lieu de prendre fait et cause pour «leur» parti, se sont éloignés d'une formation de plus en plus sectaire, dogmatique et radicale. En faisant adopter la loi 86, qui rétablit en bonne part le bilinguisme souhaité par les fondateurs du PE, les libéraux ont habilement rétabli les ponts avec leur clientèle naturelle, redevenue captive.

M. Libman a lui-même suivi un cheminement intéressant. D'abord obsédé par les droits individuels, surtout linguistiques, il s'est livré à des excès, prétendant même que les lois 101 et 178 brimaient plus les anglophones d'ici que les francophones n'étaient humiliés à «The Soo» (Sault-Sainte-Marie). Mais il a aussi, usant habilement de son immunité parlementaire, dévoilé les fameux contrats à partage de risques qu'Hydro-Québec et le gouvernement gardaient jalousement secrets. Ce en quoi il a rendu un fier service à la libre circulation de l'information. Au point que Québec s'est senti obligé d'imposer des balises quant aux contrats avec des entreprises énergivores, comme l'aluminium.

M. Libman n'en a pas moins suscité de vives antipathies chez les libéraux, auxquels il a fait perdre quatre précieux comtés en 1989 et qu'il a féroce ment combattus par la suite à l'Assemblée nationale. Maintenant que les anglophones rentrent au bercail libéral, y compris les animateurs d'Alliance Québec, et que les sondages sonnent à toutes fins utiles le glas du PE, on se bouscule aux portillons du West Island. Dans D'Arcy-McGee, ancien fief des ministres Victor Goldbloom et Herbert Marx, M. Libman aura fort à faire s'il veut représenter les libéraux, l'an prochain. Dans Westmount (qui englobe désormais Saint-Louis), M. Holden n'a aucune chance de terrasser les libéraux et il se réfugiera dans le comté voisin de Verdun, ou ailleurs. Dans Notre-Dame-de-Grâce, que logne M. Robert Keaton, M. Gordon Atkinson court à la défaite si, par malchance, il ne suit pas son jeune ami Libman dans la dissidence. Aussi, du quatuor original, il ne restera que M. Neil Cameron à porter l'étendard du PE de Keith Henderson dans Jacques-Cartier. A ses risques et périls.

Durant la campagne de 1989, le confrère Jean-V. Dufresne avait accolé l'étiquette d'Anglo-créditistes aux croisés du PE. Comme les zouaves de Réal Caouette à Ottawa, durant les années 60, et ceux de Camil Samson à Québec, la décennie suivante, mais encore plus rapidement qu'eux, le quatuor du PE est avalé par le système; bipartiste à l'extrême, il n'accepte un troisième larçon qu'en période de crise ou comme transition. La crise linguistique en grande partie résorbée, quoi qu'en disent les intransigeants qui sont en train d'enterrer le PE, les anglophones font face à une échéance plus redoutable. L'élection du PQ serait le prélude à un référendum sur la souveraineté du Québec.

Contre cette lourde menace, le bon sens et le réalisme exigent que les fédéralistes de toute obédience ne dispersent pas leurs énergies et resserrent les rangs autour de la cause sacrée. M. Libman a au moins appris depuis quatre ans qu'il ne sert à rien de s'éparpiller dans toutes les directions et que, quand le vent tourne, mieux vaut ne pas trop le contrarier. D'où son virage récent, suivi, si les libéraux oublient ses incartades, de son retour au giron familial et, malgré tout, rassurant. A moins d'être masochiste, quand les sondages vous donnent moins de 1% des suffrages — c'est le cas du PE — il est préférable de se joindre à la parade.

LE MONDE

La gauche italienne se voit déjà au pouvoir

PAGE A 5



AVENIRS

Faut-il cultiver «la différence» à l'école?

PAGE B 1



LES ACTUALITÉS

Jean Campeau, candidat du PQ dans Crémazie

PAGE A 4

Cherry ne bronche pas

Après la manifestation des ouvriers de la construction, le ministre ne consent qu'à des clarifications

MICHEL VENNE

DE NOTRE BUREAU DE QUEBEC

La manifestation monstre de plusieurs milliers d'ouvriers de la construction, l'une des plus importantes qu'ait connue la Colline parlementaire depuis belle lurette, n'a pas fait broncher le ministre du Travail, M. Normand Cherry, qui ira de l'avant avec le projet de loi 142. Le ministre lui apportera tout juste des clarifications qui ne seront probablement pas de nature à calmer les esprits dans l'industrie, où 30 000 emplois syndiqués sont mis en jeu, à quelques jours de Noël.

La manifestation, réunissant au-delà de 20 000 ouvriers (les évaluations variaient entre 15 000 et 40 000), s'est déroulée dans le calme. Mais s'est terminée, symboliquement, par l'incendie d'une maisonnette fabriquée pour l'occasion et transportée sur les lieux. La fumée a envahi la Colline parlementaire durant de longues minutes. Un membre du service d'ordre de la CSN me glissa à l'oreille: «Ma crainte, si la loi passe, c'est que ce soit ça qu'on voie, mais pour vrai, sur les chantiers»...

Le rassemblement réunissait des membres de quatre centrales syndicales, qui manifestaient ainsi une unité rarement vue dans cette industrie où la concurrence syndi-

cale a provoqué de la violence, à une autre époque. Les quatre centrales (CSN, FTQ, CSD et Conseil des métiers) avaient mis sur pied un service d'ordre impeccable et efficace. Les ouvriers étaient animés d'une colère contenue.

VOIR PAGE A 8: CHERRY

VOIR AUSSI

■ Une loi improvisée: l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon.....A6

Aux Nations unies

Les Français convoitent un poste tenu par un Canadien

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

La France, mécontente de sa représentation au sein du Bureau des opérations du maintien de la paix des Nations unies, exerce de fortes pressions pour qu'un officier français soit nommé à un des trois postes de direction, dont celui du chef, le brigadier général canadien Maurice Baril.

Le général Baril est le conseiller militaire du secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, et occupe à ce titre la plus haute fonction militaire de l'organisation. Il est à New York depuis septembre 1992.

Depuis plusieurs mois, la France est engagée dans une lutte pour obtenir le maximum d'influence dans la planification et la gestion des missions de maintien de la paix des Nations unies.

Au bureau des opérations du maintien de la paix, le général Baril est assisté d'un chef d'état-major, un colonel finlandais, et d'un officier adjoint, un poste nouvellement créé, qui sera bientôt occupé par un colonel malais.

Le responsable des opérations à l'état-major au ministère français de la Défense nationale, le général Philippe Mercier, a déclaré il y a quelques jours que la France a demandé à occuper l'un des trois postes de responsabilité. Toutefois, selon des sources aux Nations unies, ces postes, qui sont déjà comblés, le resteront pour au moins un an.

Pour justifier cette demande, le général Mercier fait valoir que la

VOIR PAGE A 8: ONU



La manifestation des ouvriers de la construction contre le projet de loi 142 a laissé devant le Parlement ce symbole de la colère syndicale. Pourvu, disait un manifestant, qu'on ne voie pas ça pour vrai sur les chantiers.

Quel miracle pourra sauver la pêche?

Il faudra un «plan Marshall», affirme un rapport

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Canada a besoin de rien de moins qu'un équivalent contemporain du plan Marshall pour relancer l'industrie de la pêche dans l'Atlantique, soutient le rapport du Groupe d'étude sur la question rendu public hier.

Qualifiant la situation que vivent les collectivités côtières dépendantes de la pêche de «désastre aux proportions monumentales» et de «catastrophe», le groupe dirigé par l'ancien président du Syndicat des pêcheurs et de l'alimentation de Terre-Neuve, Richard Cashin, a appelé les gouvernements à travailler de manière concertée et à «élaborer une vision d'avenir optimiste et crédible, sans quoi tout le littoral du Canada atlantique sera dévoré par la colère et le désespoir — deux ingrédients qui pourraient engendrer des troubles sociaux sans précédent».

Devant la perspective que les stocks de poissons de fond — notamment la morue — ne se rétablissent pas avant au moins cinq à sept ans, M. Cashin s'est fait le héraut de «chambardements sociaux» qui continueront d'affecter tous les intervenants du secteur, mais surtout les

VOIR PAGE A 8: PÊCHE

Yves Bérubé meurt à 53 ans

Il avait été ministre de René Lévesque

Québec (PC) — L'ex-ministre péquiste Yves Bérubé est décédé, dimanche soir, à l'hôpital Notre-Dame de Montréal à l'âge de 53 ans, des suites d'un cancer.

Député de Matane à l'Assemblée nationale de 1976 à 1985, M. Bérubé avait été ministre des Richesses naturelles puis de l'Énergie et des Ressources dans le gouvernement de René Lévesque. Il avait aussi présidé le Conseil du trésor et fut ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Diplômé du Collège Saint-Laurent et du Massachusetts Institute of Technology, M. Bérubé avait entrepris une carrière dans l'enseignement comme professeur au département des mines et de la métallurgie à l'Université Laval.

Il a quitté la politique en 1985 pour devenir vice-président et directeur du contrôle et de l'administration chez Lavallin.

M. Bérubé a été mêlé à plusieurs



Yves Bérubé

VOIR PAGE A 8: BÉRUBÉ

Vous avez dit «nonobstant»?

On peut tout expliquer à des Japonais au sujet du Canada... enfin, presque tout

DANNY VEAR

Une fois par mois, les résidents de Hannan, une petite ville au sud d'Osaka, au Japon, discutent du sort du monde. Au programme, le mot dernier de la semaine, la vie quotidienne à Montréal, le chanteur Claude Dubois et... la clause «nonobstant».

«Nonobstant?»

Pendant quelques secondes, Takao Komatsubara est resté muet. Depuis presque 90 minutes, il traduisait sans problèmes mes propos sur le Canada. Avec ce mot inquitant, il rencontrait son premier obstacle.

En ce dimanche après-midi, M. Komatsubara, la quarantaine avancée, cadre chez Panasonic, s'était improvisé traducteur anglais-japonais de la petite conférence que les dirigeants du centre communautaire de Hannan m'avaient demandé de préparer «à propos de mon pays».

En deux courtes heures, une quinzaine de Japonais, jeunes et vieux, voulaient tout connaître du Canada. Le climat. Les gens. La nourriture. Les habitudes de vie. Le système d'éducation. Ce nouveau premier ministre au nom impossible. Et le Québec, cet îlot francophone, si

étrange, quelque part à l'est des cinq Grands Lacs dont ils avaient déjà mémorisé les noms.

Ils étaient curieux de tout. Et souvent étonnés.

Ils soupçonnaient bien qu'il existait une culture francophone au Québec, mais étaient surpris d'apprendre qu'on pouvait vivre en français — et en anglais — à Montréal.

Ils ont poussé des soupirs d'envie lorsqu'ils ont appris que mes déplacements quotidiens dans le métro de Montréal ne me prenaient qu'une quinzaine de minutes chaque jour. Les habitants de Hannan, une espèce de Brossard en devenir, doivent se taper près d'une heure de train avant de se rendre à leur travail au centre-ville d'Osaka. Et ces trains sont bondés.

Patient, M. Komatsubara a traduit. Mes propos comme les questions qui ne manquaient pas de surgir.

«Les étudiants canadiens doivent-ils subir des examens d'entrée dans les collèges et les universités?» a demandé une jeune Japonaise, Izumi, grugée par le re-

VOIR PAGE A 8: JAPON

INDEX

Les Actualité...A2	Éditorial.....A6
Agenda culturel...B6	Idées.....A7
Annonces classées...B5	Le Monde.....A5
Avenir.....B1	Montréal.....A3
Avis publics.....B4	Mots croisés.....B2
Culture.....B8	Politique.....A4
Économie.....B2	Les Sports.....B6



Météo
Ciel variable
Max. 2
Détails en B4

• LES ACTUALITÉS •

Casino

Washington donne le feu vert aux Mohawks d'Akwesasne

Washington (AP) — Les Mohawks d'Akwesasne pourront, dès l'été prochain, ouvrir un casino sur le territoire de leur réserve qui chevauche la frontière du Canada et des États-Unis.

Le département américain de l'Intérieur a en effet approuvé hier l'accord intervenu en octobre entre l'État de New York et les leaders de la bande et permettant l'implantation d'une maison de jeu à l'intérieur de la portion américaine de la réserve.

Du reste, les amateurs ne pourront y jouer qu'à la roulette ainsi qu'aux jeux de dés et de cartes. Il n'y aura pas de machines à sous et la consommation d'alcool y sera interdite.

Ce projet soulève beaucoup de controverse au sein de la communauté Mohawk.

Certains autochtones traditionnels s'opposent tout simplement au jeu, tandis que d'autres estiment que l'entente avec l'État va trop loin.

En vertu de cet accord, la police de l'État et le «New York Racing and Wagering Board» ont le mandat de maintenir l'ordre et de veiller à l'intégrité du casino.

Selon Brian Skidders, porte-parole du Conseil des chefs de la Nation mohawk, plusieurs Mohawks «ne voient d'un bon oeil ni cet accord, ni le principe du jeu. Il y a déjà trop de problèmes sociaux ici et la venue d'un casino n'est pas une solution».

Les partisans du casino soutiennent au contraire qu'il entraînera la création rapide de 1500 emplois et injectera des dizaines de millions de dollars dans une économie dévastée par le chômage et la pauvreté.

Contrat de la New York Power Authority

Hydro-Ontario fait la lutte à Hydro-Québec

SUZANNE DANSEREAU
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Hydro-Ontario est en compétition avec Hydro-Québec pour l'obtention d'un contrat de plusieurs milliards de dollars avec la New York Power Authority.

Le contrat, qui s'échelonne sur une période de vingt ans à partir de 1998 et qui prévoit la livraison de 800 mégawatts, devait aller à Hydro-Québec, en vertu d'une entente de principe conclue entre les deux parties en 1990.

Mais, parce qu'Hydro-Québec n'a pas obtenu à temps les autorisations nécessaires auprès de l'Office national de l'Énergie, les parties ont le droit de «réviser leurs positions» pendant un an et de regarder ailleurs. La date butoir était le 1er décembre.

«Si on avait obtenu les autorisations, le contrat aurait été irrévocable», a admis hier la porte-parole Helen Mayer.

Voyant cela, Hydro-Ontario a manifesté son intérêt. Des discussions avec Con Edison, la société qui doit acheter les 800 mégawatts de la NYPA, ont commencé peu de temps avant le 1er décembre.

Hier, un porte-parole de l'entreprise ontarienne, M. Terry Young, a indiqué que les chances d'Hydro-Québec de remporter ce contrat n'étaient pas mauvaises.

«Nous avons effectivement discuté avec la compagnie Con Edison au sujet de ce contrat, a-t-il déclaré. Il est appert que nous leur avons fait une offre compétitive.»

Du côté d'Hydro-Québec, on se limite à dire que les discussions se poursuivent. «Les parties recherchent une manière d'améliorer le

contrat de diversité à leur satisfaction mutuelle», a déclaré la porte-parole Helen Mayer.

Le contrat vise l'acquisition d'électricité de puissance de diversité, c'est-à-dire de l'électricité qui est disponible entre avril et octobre, quand il y a un creux dans la demande au Québec.

Il n'a rien à voir avec le contrat de 1000 mégawatts qu'Hydro-Québec avait signé en 1989 avec la NYPA, pour un montant de 17 milliards de dollars et qui a, lui-aussi, été annulé.

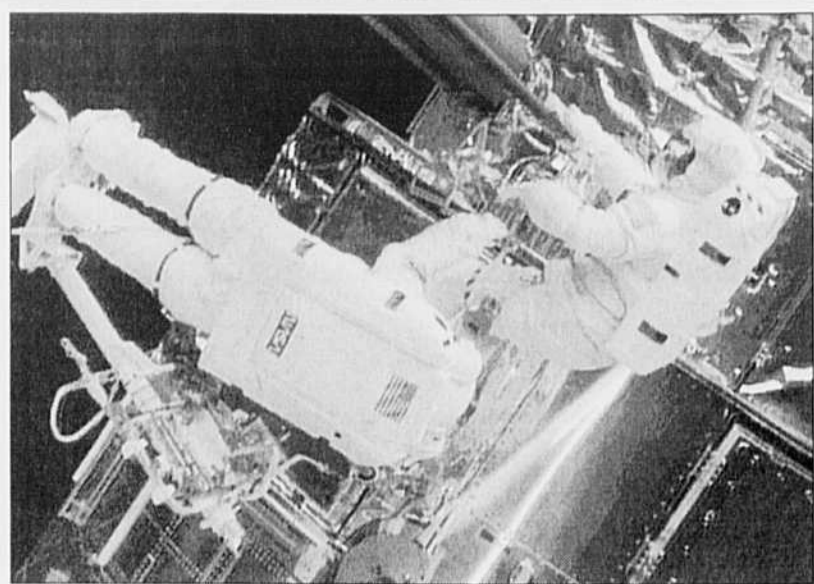
Mais il est semblable au contrat de 800 mégawatts qu'Hydro-Québec a conclu et honoré avec la NYPA en 1978, au montant de 1 milliard de dollars. C'est en quelque sorte le même contrat — le même nombre de mégawatts, la même nature, le même nombre d'années de service — sauf qu'il ne s'agit pas d'un renouvellement, a expliqué hier Mme Mayer.

Mme Mayer n'a pu dire au juste pourquoi Hydro-Québec se trouve en position de perdre ce contrat — notamment pourquoi elle n'a pas obtenu les autorisations nécessaires.

Le contrat de 800 mégawatts serait une grosse perte pour Hydro-Québec, comme celle du contrat de 17 milliards de dollars en 1992.

Ce serait un bon coup pour Hydro-Ontario, qui a une énorme dette de 34 milliards de dollars et des surplus de 3500 mégawatts à vendre.

Cette affaire illustre à quel point la compétition est forte dans le domaine de la vente d'électricité. Selon Terry Young, d'Hydro-Ontario, ce n'est pas la première ni la dernière fois qu'il y a une concurrence serrée entre les sociétés d'électricité canadiennes, que ce soit celle du Québec, celle de l'Ontario ou celle du Nouveau-Brunswick.



Les astronautes Kathryn Thornton, à gauche, et Tom Akers, se sont employés hier à retirer le panneau solaire fixé au télescope Hubble.

De nouvelles ailes pour le télescope Hubble

Centre spatial de Houston (AP) — Pour leur deuxième sortie dans l'espace, les astronautes de la navette Endeavour se sont offert lundi une mission digne des meilleurs films de science-fiction en remplaçant un des panneaux solaires défectueux du télescope Hubble.

Kathryn Thornton, suspendue au bout du bras articulé d'Endeavour, a détaché le panneau gauche tordu et endommagé. Elle l'a ensuite jeté dans le vide et l'a regardé s'éloigner dans l'espace sidéral. Le mince panneau de plastique blanc, pesant plus de 180 kg, a dérivé lentement dans les rayons du soleil pour rejoindre les quelque 6700 autres débris qui flottent en apesanteur autour de la Terre.

«De voir cette chose qui glissait dans l'espace, cela faisait penser à 2001», a commenté Joe Rotherberg, directeur adjoint du projet Hubble à la NASA. Dans le film de Stanley Kubrick, 2001: Odyssée de l'es-

pace, des objets traversent majestueusement l'espace noir sur fond de musique tonitruante.

«On aurait dit un oiseau», a renchéri Kathryn Thornton qui a passé près de six heures et demie avec son collègue Tom Akers à installer les nouveaux panneaux solaires qui alimentent en énergie électrique le télescope spatial. Les nouvelles «ailes» de Hubble devraient être déployées jeudi.

Le panneau défectueux provoquait d'importantes vibrations à l'ensemble du système chaque fois qu'il passait de l'ombre à la lumière et inversement. De plus, ce panneau très endommagé ne pouvait plus s'enrouler. Thornton et Akers ont déposé l'autre panneau dans la soute de la navette et ont installé deux nouveaux panneaux munis d'écrans thermiques ainsi qu'un système de compensation thermique modifié pour pallier la flexion qui affectait la première paire.

Émeutes de la Coupe Stanley

Poursuites de 187 000\$

LE DEVOIR

Les émeutes qui ont ébranlé le centre-ville montréalais dans la nuit du 9 au 10 juin dernier à la suite de la victoire de la Coupe Stanley, ont engendré hier les premières répercussions judiciaires. Trois entreprises ont déposé en Cour supérieure des poursuites en dommages-intérêts pour 187 000\$.

Le magasin Archambault réclame de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), de la Ville de Montréal et du Service de police de la CUM, près de 67 000\$. Canadian Surety (la compagnie d'assurances représentant la station Télé-Métropole) demande 90 000\$ pour bris d'équipement audio-

visuel et Ly électronique, 35 000\$. Ces deux derniers plaignants poursuivent la CUM ainsi que le directeur de la police, Alain St-Germain, le coordonnateur des opérations de la soirée, Pierre Vézina, et le directeur du poste 25.

Les arguments allégués sont la négligence, l'improvisation, la mauvaise préparation, le manque d'effectifs, la perte de contrôle et le non-respect du devoir de la police d'assurer la sécurité de la population. D'autres poursuites devraient être déposées aujourd'hui au Palais de justice de Montréal totalisant près de 1/2 million\$. À la suite des émeutes de 1986, des poursuites de commerçants avaient également été enclenchées. Elles ont toutes été réglées au printemps dernier.

Le congrès des infirmières sous le signe de l'appréhension

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

C'est dans une atmosphère d'appréhension que s'est ouvert hier à Laval le congrès de la Fédération des infirmières, au moment où le réseau de la santé s'appête à subir d'autres compressions budgétaires.

Après le gel des salaires, l'imposition de congés sans solde, la désassurance de certains services, c'est maintenant l'accès à certains soins et de possibles réductions de postes qui pointent à l'horizon.

C'est dans ce contexte incertain que 900 infirmières sont réunies toute la semaine à Laval. En plus des thèmes que sont l'organisation du travail et les compressions dans la santé, les 900 déléguées ont du pain sur la planche. Elles devront élire une remplaçante à leur présidente Diane Lavallée, qui quitte après six années passées à la tête du regroupement syndical de 44 000 infirmières.

Dans son discours d'ouverture, hier, Mme Lavallée s'est dite fière de «la plus grande organisation syndicale de femmes au Québec».

Restée populaire malgré la conjoncture pénible pour toutes les organisations syndicales ces temps-ci, Mme Lavallée a reçu une longue ovation de ses membres.

L'élection de la nouvelle présidente aura lieu vendredi, mais les intéressées ont jusqu'à mardi pour présenter leur candidature. Jusqu'ici, Mmes Nancy Lavoie, de l'hôpital de La Baie, au Saguenay, et Jennie Skene, de l'hôpital de L'Enfant-Jésus à Québec, ont fait connaître leur intérêt.

Mme Lavallée, quant à elle, souhaite être candidate du Parti québécois dans la circonscription de Jean-Falou, à Québec. Son assemblée d'investiture aura vraisemblablement lieu en février.

Dans son discours d'ouverture, Mme Lavallée s'est attardée à deux défis qui attendent les infirmières: les compressions dans la santé et l'organisation du travail.

«Les mesures que le gouvernement entend mettre en oeuvre au niveau des compressions budgétaires, des coupures dans le panier de services, des suppressions d'emplois requièrent plus que jamais notre vigilance.» Selon l'hypothèse retenue par la FIIQ, la Loi 198 pourrait signifier «plus de 20 000 autres coupures de postes dans le réseau de la santé». Pourtant, dans le milieu médical, on parle souvent d'une pénurie d'infirmières.

Accidents au travail

En croissance parmi les femmes

Ottawa (PC) — Plus de femmes qu'auparavant se plaignent de maladies contractées au travail tandis que les hommes rapportent moins souvent avoir subi une blessure en milieu de travail. Statistique Canada souligne en effet qu'un travailleur sur quatre blessé au travail en 1992, était une femme, contre un sur cinq en 1984.

Le rapport de l'Agence fédérale souligne que cette augmentation n'est due qu'en partie à la hausse du nombre de femmes au travail. Le pourcentage des femmes blessées au travail s'est en effet accru deux fois plus rapidement que celui des femmes entrant sur le marché de la main-d'oeuvre.

Le rapport signale également que: ■ Les femmes formaient 46,4% de la main-d'oeuvre, en 1992, contre 43,1% en 1984.

■ Les femmes représentaient 26,1% des travailleurs blessés en 1992, contre 19,1% en 1984.

■ Le nombre des hommes au sein de la main-d'oeuvre active a augmenté de 5,8% entre 1984 et 1992, tandis que le nombre de blessés, parmi eux, a fléchi de 18,2% durant la même période.

Statistique Canada, dans cette étude, ne tente aucunement d'expliquer pourquoi un plus grand nombre de femmes sont blessées au travail. L'Agence fédérale note tout simplement que les hausses les plus significatives sont rapportées dans les domaines de la santé, des services sociaux, de la finance et des assurances.

Dans l'ensemble, le nombre de blessures liées au travail a baissé de 12% en 1992 mais, souligne le rapport, la principale raison en est que moins de gens sont actifs.

Les commissions des accidents de travail ont accepté 455 659 réclamations pour blessures et maladies, en 1992, ce qui représente un troisième déclin annuel consécutif.

LES DÉBATS DU DEVOIR

Le Devoir vous offre une place publique.

L'ÉDUCATION À CHANCE ÉGALE

Faut-il augmenter à nouveau les droits de scolarité à l'université ?

Participants:

Clément Lemelin,

Professeur, sciences économiques Université du Québec à Montréal

Jacques Garon,

Directeur, recherche socio-économique Conseil du Patronat du Québec

Patrick Kenniff,

Recteur Université Concordia

Serge Charlebois,

Porte-parole Organisation nationale universitaire

Roch Denis,

Président Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université

Présidente:

Lise Bissonnette, Directrice, Le Devoir

Judi le 9 décembre 1993, 19 h 30

Amphithéâtre Jean-Lesage (B-2285)

Pavillon Jean-Brillant, Université de Montréal

3200 Jean-Brillant

VENEZ VOUS AUSSI DÉBATTRE LA QUESTION !

Entrée libre

LE DEVOIR

avec la collaboration de la Fédération étudiante universitaire du Québec

AIESEC

U • Q • A • M • INC

présente ...

L'ENCAN DE NOËL 1993

LE 8 DÉCEMBRE À 12H30

À l'Université du Québec à Montréal, rue Ste-Catherine coin St-Denis (Babillon, Judith-Sarmin).

Vous allez certainement trouver vos cadeaux de Noël à des prix ridiculement bas.

De plus, sur présentation de cette annonce sur le site de l'encan, obtenez un téléphone cellulaire

GRATUIT moyennant 10\$ de frais adm. et selon les conditions de Cellcom.

Il y aura aussi des prix de présence.

LE DEVOIR

Cellcom

Bell Mobilité

CKOI
96.9 FM

R

ROBIC

DEPUIS 1992
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55, ST-JACQUES MONTRÉAL, QUÉBEC H3Y 3K2
Tel: (514) 845-7074 Tél. (514) 845-9810 (télé) 9810-1100

La maîtrise des intangibles

LE DEVOIR

MONTREAL

La Loi sur le contrôle des armes ne plaît à personne

Ottawa (PC) — Conçue dans la foulée de la tragédie de l'École Polytechnique, la Loi sur le contrôle des armes a, dès sa naissance, suscité méfiance et critiques, tant chez ses adversaires que chez les partisans du contrôle des armes.

Aujourd'hui, quatre ans après la mort des 14 femmes assassinées par Marc Lépine, les conséquences de cette loi commencent à se préciser. Mais elles n'impressionnent ni le lobby des armes à feu, ni ceux qui souhaitent un contrôle plus strict des armes.

Les marchands d'armes à feu et les représentants du lobby des armes, comme les partisans du contrôle des armes, soulignent qu'encore aujourd'hui, un individu comme Marc Lépine pourrait se qualifier pour l'acquisition d'une arme à feu.

Ils rappellent que l'arme utilisée par Lépine, une Ruger Mini-14, ne figurait pas dans la liste des armes prohibées en vertu de la loi, et qu'elle n'a pas non plus été classée parmi les armes à usage restreint, ce qui en aurait fait une arme plus difficile à se procurer.

Et on rapporte que certains propriétaires auraient enfoui des armes de valeur dans leur cour plutôt que de les rendre au gouvernement.

La police a admis que pendant la période d'«amnistie», à l'automne 1992, un nombre relativement faible d'armes prohibées ou d'armes à usage restreint lui ont été remises.

Mais la directrice exécutive de la Coalition pour le contrôle des armes, Heidi Rathjen, croit qu'il est encore trop tôt pour dire si la nouvelle législation est efficace. «Ce n'est qu'un petit pas dans la bonne direction», dit-elle de la loi.

Son groupe a déjà pris contact avec le nouveau gouvernement libéral pour lui demander d'interdire davantage d'armes et d'imposer des conditions plus sévères aux propriétaires d'armes.

Quant aux adeptes des armes à feu, ils estiment que la loi n'affecte que les propriétaires d'armes respectueux de la loi, et pas les criminels.

«Les criminels ne viennent pas acheter des armes ici», a soutenu John Perochio, vendeur d'armes chez Ottawa Valley Hunting Supplies.

Une responsable des permis, Barbara Piro, a noté que l'impact immédiat de la nouvelle loi s'est fait surtout sentir auprès des acheteurs «occasionnels». Plusieurs laissent tomber lorsqu'ils apprennent qu'ils doivent maintenant déboursier 50\$ — contre 10\$ auparavant — et fournir des références.

La loi, adoptée en décembre 1992 et progressivement mise en vigueur au cours des deux dernières années, vise à maintenir les armes très dangereuses, comme les armes de type militaire, hors de portée des individus dangereux.

C'est pourquoi une cinquantaine d'armes différentes ont été interdites. Un questionnaire de quatre pages a aussi été élaboré pour détecter les gens ayant un passé violent ou instable.

La loi impose également de nouvelles normes pour l'entreposage, la manipulation et le transport des armes, et rend illégales les armes dont le magasin comporte une grande capacité de projectiles.

La dernière phase de l'entrée en vigueur de la loi débutera le 1er janvier 1994, lorsque des cours ou des tests seront requis pour obtenir un certificat d'acquisition d'arme à feu, le permis exigé pour pouvoir acheter une arme.



Une femme dépose une gerbe de fleurs devant la plaque commémorative de l'École Polytechnique de Montréal où 14 femmes ont été assassinées le 6 décembre 1989. Le quatrième anniversaire de la tuerie a été l'occasion de nombreuses cérémonies du souvenir hier, notamment sur les campus montréalais.

Quatrième anniversaire de la tragédie de Polytechnique

6 décembre: plus jamais

La commémoration a pris la forme d'un profond silence

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Plusieurs activités, à Montréal comme ailleurs, ont commémoré, hier le triste anniversaire de la tuerie qui a entraîné la mort de 14 jeunes femmes, le 6 décembre 1989, à l'École Polytechnique.

À l'École même, la commémoration des disparues a pris la forme d'un silence immense, observé religieusement par les employés et les étudiants de l'institution rattachée à l'Université de Montréal. Le recueillement a duré une minute.

La direction de l'École a pris la décision de cette cérémonie pour laisser à chacun le soin de se remémorer la tragédie. Une gerbe de fleurs a ensuite été déposée devant la plaque commémorative placée devant l'institution de la montagne. Par respect pour les personnes touchées, on avait demandé aux médias de ne pas circuler sur les terrains de l'École et de ne pas solliciter d'entrevue.

D'autres campus ont également commémoré l'événement. Au Collège de Montréal, des étudiants ont envahi la cour de l'institution pour former des lettres humaines avec lesquelles on pouvait lire: 6 décembre, jamais.

Le Woman Caucus de McGill, a rassemblé plus de 500 personnes dans le Redpath Hall pour se recueillir et célébrer la mémoire des étudiantes assassinées.

Des femmes ont pris la parole pour rappeler que la lutte pour l'égalité doit se poursuivre et que la violence faite aux femmes est toujours une réalité. La plupart ont rappelé qu'aujourd'hui même, on enterrait une femme jetée la semaine dernière par un homme sur les rails du métro de

Montréal. Entre chaque intervention, on allumait des cierges blancs. La Choral Society de l'université a chanté *Morning as Broken*, un hymne à la vie et à la Création. À la fin de la cérémonie, les participants ont échangé des rubans blancs.

À 15h00, plusieurs d'entre eux se sont ensuite mis en marche jusqu'à un coin du campus où on a planté un arbre à la mémoire des victimes de la tragédie. Pendant ce temps, le Centre contre les agressions sexuelles de McGill organisait une discussion sur le thème de la violence faite aux femmes.

Des organismes ont également profité de ce jour pour rappeler que cette violence est un problème majeur de notre société, largement documenté au cours des derniers mois, notamment par le Conseil du statut de la femme, le Comité canadien sur la violence faite aux femmes et la récente enquête de Statistique Canada.

«L'époque des querelles de chiffres et des recherches est terminée, a dit hier Marie Lavigne, présidente du Conseil du statut de la femme. Il est temps désormais de poser des gestes concrets pour enrayer un problème inacceptable: celui de la violence faite aux femmes».

Les lignes ouvertes des radios de la ville ont également consacré des émissions spéciales aux leçons à tirer de la tragédie.

Hier soir, à compter de 20h00, la Fondation des victimes du 6 décembre contre la violence invitait la population à un concert commémoratif à l'Église Saint-Jean-Baptiste, rue Rachel. L'Orchestre métropolitain, dirigée par le chef d'orchestre Agnes Grossmann, devait y interpréter le requiem de Johannes Brahms.

Surtaxe municipale

Ryan passe aux actes

Un projet de loi sera probablement déposé demain à l'Assemblée nationale

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Québec s'appête à tirer Montréal et 269 autres municipalités du Québec du bourbier dans lequel elles se trouvent à la suite de l'imposition de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels et l'exclusion de certaines industries du rôle foncier.

Le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, présentera vraisemblablement demain, un projet de loi pour amender la Loi sur la fiscalité municipale sur ces deux volets. Ce dépôt survient après plusieurs mois d'analyses et de rencontres avec de nouveaux représentants municipaux qui réclament à hauts cris que leur assiette fiscale soit stabilisée.

«M. Ryan nous a dit jeudi soir dernier, que nous serions satisfaits, sans donner plus de détails», a affirmé le directeur général de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Raymond L'Italien.

Les amendements qui seront apportés à la loi 145 ne pourront toutefois satisfaire entièrement les représentants municipaux qui veulent une réforme de la fiscalité en profondeur. Plus d'une fois, le maire Jean Doré a pressé le gouvernement provincial de démentir l'échec qu'il a lui-même créé.

Comme le soulignait par voie de communiqué hier le président de l'UMQ, Ulric Blackburn, «la fiscalité municipale actuelle présente des failles législatives majeures qui menacent l'équité existant entre les contribuables des secteurs résidentiel, commercial et industriel».

À la mi-juillet, la Cour suprême du Canada a rendu un jugement qui risque d'ébranler l'état des finances des municipalités à forte proportion

industrielle; elles sont 54 à travers la province dont Sept-Îles, Bécancour, Saint-Romuald et Montréal-Est.

En effet, l'entreprise Ciment Québec de Saint-Basile de Pomeuf a obtenu gain de cause alors qu'elle prétendait devoir être exclue du rôle d'évaluation, du moins pour la partie des immeubles servant à des fins de production industrielle.

En clair, cela signifie que les alumineries, les papeteries, les industries métallurgiques et minières, pour ne citer que celles-là, pourraient bénéficier d'une baisse draconienne de leur compte de taxes; pour Ciment Québec, il s'agit d'un million\$.

«Maintenant que la Cour a rendu sa décision (sans appel), ce que les entreprises sont tentées de faire, c'est de négocier avec les municipalités pour des règlements hors cour, substantiellement à la baisse, sous menaces qu'elles vont poursuivre leur cause devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière (BREF) qui va leur donner raison au détriment de la municipalité», a précisé M. L'Italien de l'UMQ.

Au chapitre de la surtaxe sur les immeubles résidentiels, nouvel outil fiscal mis à la disposition des municipalités à la suite de la réforme Ryan en 1991, c'est la décision du juge Pierre Tessier de la Cour supérieure en septembre dernier, qui a entraîné un climat d'incertitude.

Par ce jugement, Québec, qui a choisi d'aller en appel, voit sa surtaxe déclarée inconstitutionnelle et illégale.

Du coup, Montréal et toutes les autres municipalités qui ont imposé un changement fiscal à leurs payeurs de taxes, se retrouvent avec un éventuel manque à gagner s'élevant à près de 1,5 milliards\$.

Décès de la journaliste Jacqueline Blouin

MARIE LAURIER
LE DEVOIR

Les journalistes réunis pour une fête des retrouvailles de feu *Montréal-Matin*, vendredi soir dernier, ont appris avec stupeur la terrible maladie qui allait emporter le lendemain l'une de leurs anciennes collègues, Jacqueline Blouin. Elle est décédée à 45 ans, samedi soir, à l'île des Soeurs, entourée de sa famille.

Jacqueline Blouin était depuis 1977 rédactrice en chef de *Forum*, le journal de l'Université de Montréal. Elle avait commencé sa carrière de journaliste à *Montréal-Matin* où elle a signé différentes rubriques en éducation, en consommation et en politique. La maladie devait l'obliger à quitter son poste à la direction de *Forum* l'automne dernier et c'est dans la chaleur du foyer de sa soeur, la juge Michèle Blouin qu'elle s'est éteinte en fin de semaine.

Outre son compagnon René Ferron, elle laisse dans le deuil, son père Jacques Blouin, sa mère Simone L'Heureux-Blouin, ses soeurs et frères, Michèle (Jean-Guy Martin), Paule (Jean Nadeau), Guy (Françoise Morin), Simon, Daniel (Joanne Boillard), ses nièces et neveux.

Une messe commémorative sera célébrée à Montréal le samedi 11 décembre à 11h, en la chapelle Sacré-Coeur de l'église Notre-Dame et le programme liturgique et musical a été préparé par Pierre Grandmaison, titulaire des grandes orgues et directeur artistique de la basilique Notre-Dame. Mgr Ivanohé Poirier, curé de la paroisse, prononcera l'homélie.

La famille recevra les parents et les amis à compter de 10h30. L'inhumation se fera plus tard à Québec, la ville natale de la disparue.

On suggère que les dons soient versés à la Fondation québécoise du cancer (contact: Judith Laurier, 527-2194) ou aux infirmières de l'Ordre de Victoria (contact: Jan Shantz 866-6801).

Les membres du personnel du DEVOIR qui ont connu Jacqueline offrent à sa famille leurs plus sincères condoléances.



AVIS

AUX PARTICIPANTS (ES)
DU CONCOURS DE PHOTO:

À ce jour nous avons en notre possession encore plusieurs photos qui n'ont pas été réclamées.

Si vous désirez obtenir ces photos vous n'avez qu'à communiquer avec: Mme Marie-Hélène Alarie au numéro 985-3363, de 8h30 à 17h00 du lundi au vendredi.

Le Devoir s'engage à garder toutes les photos jusqu'au 15 décembre 1993, par la suite il vous sera impossible de les récupérer.

Construction d'un pont en plein champ: Middlemiss impénitent

Québec (PC) — Le ministre délégué aux Transports, Robert Middlemiss, a justifié, hier en Chambre, la construction, au coût de 1 million\$, d'un viaduc en plein champ, dans la circonscription d'Argenteuil, en affirmant qu'il desservira les agriculteurs du secteur.

La question posée par le député péquiste François Gendron, faisait suite à une information publiée en fin de semaine laissant entendre que ce viaduc, construit dans le cadre du prolongement de l'autoroute 50 vers Mirabel, allait desservir, en plus d'une demi-douzaine de résidences, une carrière appartenant à Beaver Asphalt, propriété de la famille de Tom-

my D'Errico, ancien trésorier du Parti libéral du Québec.

«Comment le ministre délégué aux Transports explique-t-il que le gouvernement dépense plus de 1 million\$ pour construire un échangeur (viaduc) sur un tronçon de l'autoroute 50 pour desservir quatre à cinq maisons et une carrière exploitée par Beaver Asphalt?», a demandé M. Gendron.

«La raison pourquoi nous avons construit un viaduc au Chemin Saint-Rémy, a répliqué le ministre, c'est que cela a été demandé par la population et que cela nous a été recommandé par le BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement).»

«Le ministre trouve-t-il normal, a

répliqué M. Gendron, de construire un viaduc pour desservir une carrière, au moment où le gouvernement fait des compressions pour réduire ses dépenses? Est-ce qu'il croit que les intérêts de Beaver Asphalt passent avant ceux de l'ensemble de la population du Québec?»

«Le viaduc du rang Saint-Rémy, a conclu M. Middlemiss, je pense qu'il faudrait que ce soit très clair, sera aussi utilisé par des agriculteurs qui, eux, louent des terres de chaque côté de l'autoroute 50.»

La portion d'autoroute où a été construit le viaduc relie l'aéroport de Mirabel au chemin de la Côte Saint-Louis à Lachute.

Bijouterie GAMBARD

Vente et service technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
AGENT OFFICIEL ROLEX



Le menu gagnant du jour

celui de Claude Fortin de Montréal qui gagne une sélection de vins d'une valeur de 100 \$.

LE MENU

POTAGE potage Rougemont
ENTRÉE crottin de Chavignol et ses figures
PLAT fondue de gibier (cerf, perdrix, agneau et boeuf
SALADE endives et noix
FROMAGES coachman et Saint-André
DESSERT bûche de Noël au chocolat

LES VINS

APERITIF Riesling demi-sec de la Moselle
ENTRÉE Sancerre ou Pouilly-Fumé
PLAT Bourgogne rouge (Mercury, Volnay)
FROMAGES Châteauneuf-du-Pape ou Hermitage

Concours menu de Noël



COMMENT PARTICIPER?

Faites parvenir votre menu de Noël au plus tard le 17 décembre 1993 à 17 h à l'adresse suivante: Société des alcools du Québec, Concours menu de Noël, 905, avenue de Lorimer, MONTREAL, H2K 3V9, télécopieur: (514) 864-3400.

N'oubliez pas d'inscrire sur le menu votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone. D'ici Noël, vous recevrez, par la poste, la liste des vins appropriés à votre menu. En plus, courez la chance de gagner une des douze sélections de vins d'une valeur de 100 \$ chacune ou encore la réalisation de votre menu de Noël, pour 10 personnes de votre choix, par le chef exécutif M. Gérard Beyer de l'Hotel Le Quatre Saisons de Montréal.



LE DEVOIR

POLITIQUE

Choisi sans opposition candidat péquiste dans Crémazie

Attaque tous azimuts de Jean Campeau contre les fédéralistes

Ceux qui, selon lui, ont une foi aveugle dans le fédéralisme ont peur de l'avenir

BERNARD PLANTE
LE DEVOIR

Le candidat du Parti québécois dans la circonscription de Crémazie à la prochaine élection, Jean Campeau, croit que ceux qui ont une foi aveugle dans le fédéralisme canadien sont souvent motivés par la peur.

M. Campeau, qui a été coprésident avec Michel Bélanger de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec et qui a dirigé pendant dix ans la Caisse de dépôt et de placement, a été choisi, hier, sans opposition candidat du PQ dans le comté de Crémazie en vue de la prochaine élection.

Devant 500 militants du Parti québécois, Jean Campeau a déclaré: «...la foi aveugle dans le fédéralisme canadien repose souvent sur un sentiment de peur, de manque de confiance en l'avenir et de manque de confiance en l'avenir... Je crois au Québec. Je n'ai pas peur de l'avenir... Je crois au Québec. Je n'ai pas peur de l'avenir...»

Juste avant, l'ancien président de la Caisse de dépôt s'était démarqué de l'attitude de certains gens d'affaires «qui pensent qu'un appui à la souveraineté du Québec est un saut dans le vide. Ce qui m'étonne, dit-il, car plus que jamais notre avenir en est une d'avenir».

Ici, il fait miroiter les «économies de plusieurs milliards de dollars» qui résulteraient, selon lui, de l'élimination des chevauchements de juridictions entre Québec et Ottawa. Il accuse le gouvernement Bourassa de cacher des études qui en font la démonstration.

M. Campeau estime avoir choisi de faire le saut en politique à la suite de l'échec de Meech, «une gifle à l'endroit du Québec»; de l'acceptation par Robert Bourassa «du brouillon» de Charlestown; et de sa participation à la Commission Bélanger-Campeau.

Jean Campeau s'en est pris au gouvernement Bourassa qui s'est moqué, dit-il, du contenu du rapport de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec en le remisant sur une tablette.

Il a également attaqué le Parti libéral fédéral de Jean Chrétien «qui a renoué avec ses racines profondément centralisatrices, soutient-il, en manifestant sa tiédeur à l'endroit de la supposée entente Bourassa-Campbell sur la main d'oeuvre.»

M. Campeau a aussi fait allusion aux partisans de la troisième voie: «Je respecte la sincérité de ces personnes, dit-il, mais je leur demande de regarder objectivement les résultats des négociations qui ont abouti aux accords de Meech et de Charlestown.»

Le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, a profité de l'investiture de Jean Campeau dans le comté de Crémazie, pour aborder le thème du déficit des finances publiques.

Il a accusé le gouvernement Bourassa, qui coupe dans les programmes sociaux, «d'avoir complètement perdu la tête». Il s'est également indigné de voir Jean



Jean Campeau.

Chrétien «balayer d'un coup ses engagements électoraux, en matière de programmes sociaux, en moins d'un mois et demi.»

Avant de sabrer dans ces dépenses, Jacques Parizeau invite les gouvernements à lutter contre la

contrebande, l'évasion fiscale et les privilèges fiscaux «exorbitants». Il reprend son idée d'un impôt minimum pour les corporations et demande au fédéral d'abandonner le statut fiscal privilégié dont bénéficient les fiducies dites «familiales».

M. Parizeau estime qu'entre 10 et 15 milliards\$ sont présentement à l'abri du fisc dans 500 fiducies familiales au Canada.

La lutte dans le comté de Crémazie pourrait être intéressante. A la dernière élection, en septembre 1989, le ministre du Tourisme, André Vallerand, qui est député de Crémazie depuis l'élection de décembre 1985, avait gagné avec une majorité de 2364 voix.

Au cabinet du ministre on dit «que rien n'indique, pour le moment, que M. Vallerand, ne sera pas candidat.»

On ajoute que MM. Campeau et Vallerand se connaissent depuis longtemps, tout en souhaitant que la prochaine bataille électorale en sera une d'idées. M. Campeau attend que le ministre annonce officiellement sa candidature avant de commenter.

Le couronnement de Jean Campeau dans Crémazie tranche avec la lutte très vive que se sont livrés deux candidats pour l'investiture du PQ dans la circonscription de Pointe-aux-Trembles.

Le député, Michel Bourdon, l'a emporté à l'arraché, dimanche, avec seulement 8 voix de majorité (261 votes contre 253) sur l'enseignante Nicole Léger, fille de l'ancien ministre Marcel Léger.

Mme Léger, bien qu'elle affirme le contraire, sort de cette défaite crève-cœur avec une certaine amertume. Du député Bourdon elle dit: «Je l'ai à l'œil. Le résultat montre que la moitié des militants de Pointe-aux-Trembles sont insatisfaits de son travail.»

Nicole Léger pense déjà à la prochaine convention où «je serai candidate», affirme-t-elle.

De son côté, Michel Bourdon, cherche à faire oublier les tensions qui existent chez les péquistes de l'est de l'île de Montréal depuis l'assemblée d'investiture du Bloc québécois.

Le chef du PQ, Jacques Parizeau, et celui du Bloc québécois, Lucien Bouchard, avaient mis tout leur poids pour favoriser la candidate Francine Lalonde, alors que Michel Bourdon appuyait celle du journaliste Roger Laporte.

Cet épisode est oublié dit Michel Bourdon: «J'ai senti à toutes les étapes de ma convention que j'avais l'appui de la Place Ville-Marie (c'est l'endroit où est situé le bureau de Jacques Parizeau). Je suis loyal à mon chef et le chef est loyal envers tous ses députés.»

Le député, Jean Filion, a également remporté, dimanche, l'investiture du PQ dans la circonscription de Montmorency.

Le maire de Saint-Lin, André Auger a, lui aussi dimanche, remporté l'investiture péquiste dans le comté de Rousseau.

La refonte du zonage agricole

Une invitation à l'étalement urbain, accuse le PQ

Le projet de loi 123, dit Pauline Marois, constitue pour les municipalités un «lot de consolation»

PIERRE ROBERGE
PRESSE CANADIENNE

Selon le Parti québécois, le projet de loi 123 de refonte du zonage agricole aiderait les municipalités dans leurs finances en leur donnant plus de latitude quant aux projets immobiliers. Le PQ s'oppose à ce projet de loi qui favoriserait l'accélération de l'étalement urbain.

«C'est un lot de consolation. Les municipalités sont assphyxiées par les factures mais, en échange, la loi 123 les laisserait élargir leur assiette fiscale», disait lundi Pauline Marois, députée péquiste de Taillon.

Soumis à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Agriculture Yvon Picotte, ce projet de législation prévoit, entre autres, l'abolition du tribunal d'appel qui entend les causes de dézonage; après la Commission de protection du territoire agricole (CPTA), le recours ultime serait alors le Conseil des ministres.

Par contre, une MRC (municipalité régionale de comté) concernée, l'instance qui donne son avis à la CPTA quant aux demandes de dézonage, pourra tenir un comité consultatif où les agriculteurs doivent être présents.

A cette étape, affirme Mme Marois, les élus locaux seront trop tentés par tel ou tel projet résidentiel, récréatif ou industriel et donc vulnérables. «Or les MRC ne veulent pas d'une pareille responsabilité, car vous imaginez les pressions qui viennent avec.»

Jacques Baril (PQ-Arthabaska) ajoute que, depuis la première refonte par le gouvernement Bourassa en 1986, la grande région de Montréal a vu dégonner 38% de tout ce qui l'a été au Québec, alors qu'elle englobe seulement le quart de toutes les terres zonées agricoles.

La région métropolitaine est «un territoire en sursis de développement», estime M. Baril, et la loi 123 va mettre la hache dans le principal outil de protection du patrimoine terrien, qu'avait fait adopter en 1978 le ministre péquiste Jean Garon.

Ce projet de loi Picotte, dit-il, fait bon ménage de l'exclusivité agricole en zone classée «vert foncé», garantie par la loi originale. La loi 123, dénonce-t-il, va faire du Conseil des ministres le juge ultime pour autoriser n'importe quoi d'autre qu'agricole.

L'économie générale de la loi Garon en serait inversée. «La règle générale deviendra l'exception et le principe d'exclusivité agricole sera accessoire», affirme M. Baril.

Toutefois à l'Union des MRC, le président Roger Nicolet ne partage nullement l'explication péquiste du lot de consolation offert aux municipalités pour élargir leur assiette fiscale.

«Il n'y aura vraiment pas de gain net», affirme M. Nicolet. Ni en assiette fiscale ni en procédure à suivre pour obtenir des permissions de dézonage.

Pour les territoires vert foncé, soit les plus fertiles des basses terres du Saint-Laurent, il observe que la loi 123 assouplira l'exercice de dézonage en l'admettant lorsque justifié par les besoins d'une collectivité (et non plus d'une collectivité rurale, ce que le PQ juge laxiste).

Mais pour la zone moyennement «vert pâle» — ceinturant la blanche, urbaine — M. Nicolet y voit un alourdissement. Le demandeur de dézonage devra faire la preuve que le projet est nécessaire et qu'il ne peut pas s'installer ailleurs, ce qui sera loin d'être simple, croit-il; à plus forte raison, cette preuve est évidemment requise dans la zone en vert foncé.

Le projet de loi, analyse M. Nicolet, également maire d'Austin dans les Cantons de l'Est, va rapprocher les deux tons de vert actuels du zonage agricole, «comme s'il devait n'y avoir plus qu'un seul vert, moyen».

Kim Campbell choisie femme de l'année par l'édition anglaise de Châtelaine

Toronto (PC) — Kim Campbell, celle qui fut la première femme à accéder aux fonctions de premier ministre du Canada mais qui n'aura goûté le pouvoir que 19 semaines, a été désignée hier femme de l'année 1993 par l'édition anglaise du magazine Châtelaine.

«La cuisante défaite électorale des conservateurs ne fait nullement ombrage au succès de Kim Campbell: à titre de première femme premier ministre du Canada, elle est passée à l'histoire», écrit la journaliste, Charlotte Gray dans l'édition de janvier de Châtelaine. «Grâce à son esprit éveillé, à son cran et à sa détermination, Mme Campbell a pavé la voie aux autres femmes.»

Pour lutter contre l'économie souterraine

Le ministre fédéral du Revenu rendra publics les noms de certains fraudeurs du fisc

David Anderson évalue à 56 milliards\$ les affaires qui se brassent au Canada à l'abri du système fiscal

Ottawa (PC) — Le ministre fédéral du Revenu, David Anderson, entend sévir contre les gens qui vendent — et achètent — sous le comptoir pour se soustraire aux différentes taxes. Et il entend le faire avec le maximum de publicité, notamment en rendant publics les noms de certains fraudeurs.

L'économie souterraine, où l'on ne paie pas de taxes, prend de l'ampleur. Elle touche d'innombrables secteurs d'activité — de la vente de bijoux à celle d'automobiles usagées, en passant par la rénovation domiciliaire, et elle pourrait représenter jusqu'à 56 milliards\$ par an, dit-il.

En entrevue, M. Anderson a affirmé que la fraude existe à l'état endémique dans des secteurs comme la joaillerie, la construction, la réparation et la vente

de voitures usagées, la rénovation et les services alimentaires.

Elle s'introduit même dans certaines professions reconnues.

Dans plusieurs cas, même si on détecte une évasion fiscale, seul le vendeur est poursuivi, parce qu'il y a trop de consommateurs et que la valeur de chaque transaction est faible.

Mais le ministre Anderson évoque des cas comme les ventes de bijoux de prix, susceptibles de justifier la prise de recours judiciaires contre le consommateur.

«Je ne détesterais pas dévoiler des cas impliquant à la fois les consommateurs et les fournisseurs de services, déclarait-il en entrevue.

«Je serais ravi de mettre en évidence certains cas impliquant la vente de bi-

joux, où nous pourrions poursuivre le consommateur.»

Il compte démontrer, grâce à quelques cas bien visibles, que ce genre de pratique est contraire à la loi, et que la société ne le tolère pas.

Le ministre Anderson annonçait le mois dernier que le ministère du Revenu mettrait sur pied des équipes spéciales qui auraient pour mandat de se concentrer sur les secteurs d'activités où le non-paiement des taxes est le plus répandu.

M. Anderson doute d'être jamais capable de taxer toutes et chacune des transactions. Il se donne pour objectif initial d'en taxer 50%.

Il a précisé hier que l'opération ne visera pas principalement les petites entreprises comme les gardiennes d'en-

fants ou les hommes à tout faire qui font de petits boulots ici et là.

Environ 500 nouveaux inspecteurs ont déjà été embauchés, et un nouveau système informatique permettra de déceler les écarts inexplicables entre les paiements de TPS (taxe sur les produits et services) et les déclarations d'impôt sur le revenu. Un écart important pourrait signifier qu'il y a irrégularité.

«Si on trouve que la taxe est injuste, la solution n'est pas de frauder», insiste le ministre.

Le nouveau gouvernement libéral a promi d'abolir la TPS, mais il n'a pas encore dit par quoi il la remplacerait. Entre-temps, le ministre Anderson a souligné que les libéraux feront appliquer la loi.



T-SHIRT LE DEVOIR

PORTEZ-LE EN TOUTE LIBERTÉ!

- POUR UNE folle équipée dans le Sud
- POUR UN WEEK-END douillet au coin du feu
- POUR VOUS LIVRER AUX JOIES DU MÉNAGE
- POUR DONNER DU CHIC À VOTRE SMOKING

...ET OFFREZ-LE EN CADEAU, À NOËL!
Remplissez dès aujourd'hui le bon de commande!

SEULEMENT 19,95 \$

Plus TPS (1,40 \$)
Plus IVO (1,70 \$)
POUR UN TOTAL DE 23,05 \$

UNE SEULE TAILLE: EXTRA GRAND!
(LE DEVOIR: rouge)

NOM: _____
ADRESSE: _____ APP: _____
VILLE: _____
PROVINCE: _____ CODE POSTAL: _____
TEL. (DOMICILE): _____ TEL. (BUREAU): _____

Mode de paiement
Expédiez un chèque ou un mandat-poste à l'ordre du journal Le Devoir à:
T-shirt, Journal Le Devoir, 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal
(Québec), H3A 3M9
Veuillez allouer de 2 à 3 semaines après réception de votre paiement pour
la livraison par la poste. Les T-shirts sont également en vente aux bureaux
du Devoir, de 9 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Offre valide jusqu'au 31 décembre 1993.

LE DEVOIR

LE MONDE

PERSPECTIVES

Le retour de la gauche

L'Allemagne et l'Italie sont les derniers exemples d'un phénomène paneuropéen

FRANÇOIS BROUSSEAU
LE DEVOIR

Morte, la gauche? En Italie, elle balaie les élections municipales et semble bien placée pour s'emparer du pouvoir à l'échelle nationale au printemps prochain. Dans une importante province d'Allemagne, les deux principaux partis de la gauche totalisent quant à eux plus de la moitié des votes et remportent haut la main les élections locales.

De plus, il ne s'agit pas de n'importe quelle gauche. Dans les deux cas, et malgré des antécédents historiques différents, c'est la gauche ex-communiste qui prend la vedette et s'avère pleine de santé, quatre ans après la chute du Mur de Berlin et à six ans de l'an 2000.

En Allemagne — du moins dans l'ex-RDA — les héritiers du très stalinien SED, dont l'ancien leader Erich Honecker est aujourd'hui à l'article de la mort, reprennent du poil de la bête. Le Parti du socialisme démocratique, héritier de l'ancienne formation la plus « dure » du Bloc soviétique, a obtenu 22% lors des élections dans l'ensemble du Brandebourg, arrivant en deuxième place derrière le Parti social-démocrate.

Le même jour, au deuxième tour des élections municipales en Italie, le Parti de la gauche démocratique d'Achille Occhetto (PDS, ex-PCI) a balayé les grandes villes lors d'un scrutin marqué par l'effondrement du « centre » incarné par la Démocratie chrétienne et le Parti socialiste, complètement déconsidérés par les scandales.

En Italie comme en Allemagne, le succès réel de la gauche doit être tempéré par une considération: il s'agit, comme on le constate souvent à cette époque du désenchantement démocratique, d'un vote « contre », d'un vote « faute de mieux », plutôt que d'un choix positif et enthousiaste.

A Rome, Naples ou Turin, en l'absence des partis « modérés » qui étaient en fait les plus corrompus, le second tour des élections se ramenait à un choix entre la gauche communiste (ou apparentée) et la droite néofasciste (ou apparentée).

Dans les deux cas il s'agissait donc de partis issus d'une ascendance « extrémiste », mais largement réformés et civilisés à la manière italienne: le leader du PDS Achille Occhetto ne veut pas plus instaurer la dictature du prolétariat que M. Gianfranco Fini, son homologue du MSI, n'aurait fait défilier les chemises brunes dans les rues de Rome, si d'aventure il avait conquis la mairie de la capitale comme il l'a essayé dimanche, manquant son objectif par 3%.

Malgré cette modération nouvelle des deux partis italiens restés en lice au second tour, beaucoup d'électeurs ont tout de même déposé un vote négatif dans l'urne: soit contre les « fascistes », soit contre les « communistes ».

Aveuglés par leur peur des rouges — même des rouges largement réformés et recentrés comme ceux de M. Occhetto — de nombreux démocrates-chrétiens traditionnels se sont résignés à voter MSI. Inversement, le PDS a recueilli au second tour des appuis de circonstance qui ne visaient qu'à éloigner le spectre supposé de la « peste brune ».

Les habitants du land du Brandebourg, l'une des cinq provinces orientales de la nouvelle Allemagne, se sont eux aussi payé dimanche un vote négatif... contre le pouvoir chrétien-démocrate du chancelier Helmut Kohl, celui-là même qui leur avait promis mer et monde lors de la grand-messe unificatrice en 1990.

La déception gigantesque des lendemains de la réunification, le chômage endémique — 30% dans certaines régions à l'Est —, la nostalgie maintenant bien connue d'une partie de la population des anciens pays du Bloc soviétique, tous ces facteurs ont drainé un vote impressionnant en faveur des ex-communistes, qui sont montés jusqu'à 44% dans la ville de Potsdam.

Mais que signifie, en termes de programme concret, la remontée des forces de gauche dans un nombre croissant de pays d'Europe occidentale et centrale? Certainement pas des lendemains qui chantent ou l'application de recettes toutes faites contre les excès, réels ou supposés, du capitalisme fin de siècle.

La gauche existe encore, c'est cela de pris. Mais que peut-elle ou que veut-elle faire exactement? Réponse dans les prochains mois ou dans les prochaines années en Italie, en Espagne, en Grèce, en Pologne et en Allemagne.

EN BREF

EX-COMMUNISTES EN AVANCE

Berlin (AFP) — Les ex-communistes de RDA ont finalement devancé l'Union chrétienne-démocrate (CDU) du chancelier Helmut Kohl lors des élections municipales de dimanche dans l'Etat régional du Brandebourg (ex-RDA), selon les résultats officiels publiés hier soir. Ces résultats corrigent les dernières estimations de la télévision qui avaient précédemment indiqué que la CDU, avec 22,5%, devançait de peu les ex-communistes avec 21,3%. Selon les résultats officiels, dont la proclamation a été retardée en raison de lenteurs dans le décompte des voix, la CDU n'a recueilli que 20,5% des suffrages tandis que le parti du socialisme démocratique (PDS), héritier du parti communiste totalitaire de RDA, a obtenu 21,2% des voix. Les sociaux-démocrates du SPD, principale force d'opposition nationale au chancelier Kohl, sortent vainqueur de la consultation. Ils ont recueilli 34,5%, selon les résultats officiels.

DES FLEURS POUR CEASESCU

Bucarest (AFP) — Des bougies et des bouquets de fleurs séchées ont été déposés hier à l'occasion de la Saint-Nicolas sur ce qui serait la tombe de l'ancien chef de l'Etat roumain, Nicolae Ceausescu, dans un cimetière de Bucarest, où s'étaient réunis une cinquantaine de nostalgiques du régime communiste. Les bougies et les fleurs ont été plantées à même la neige que recouvre la tombe surmontée d'une croix de fer au nom de l'ancien dictateur et d'un petit autel où ont été collés les photos de Ceausescu et de son épouse Elena. Ce « pèlerinage » annuel a vite tourné vite au forum de récriminations contre le pouvoir actuel, en particulier contre le président Ion Iliescu. « La Roumanie avait un plus haut niveau de vie sous Ceausescu. Maintenant je ne peux plus entrer dans un magasin, c'est trop cher. Ceausescu a été le meilleur dirigeant de la Roumanie. »

ITALIE

Occhetto se voit déjà au pouvoir

Le leader de la gauche clame son droit à gouverner

Rome (Reuter) — Achille Occhetto a estimé hier que le succès incontestable de son Parti démocratique de la gauche aux élections municipales partielles de la veille lui donnait droit à prétendre gouverner l'Italie.

« Si, comme en Grande-Bretagne, le leader du parti le plus important était nommé premier ministre, je serais le candidat naturel », a-t-il dit au lendemain de la victoire de l'alliance conduite par le PDS à Rome et dans les grandes villes.

« Notre prochain objectif, c'est le gouvernement. Préparons nous dès maintenant à la victoire en mars », a-t-il déclaré en faisant allusion aux élections législatives anticipées qui auront vraisemblablement lieu au début de l'an prochain.

Le président du Conseil Carlo Azeglio Ciampi, désigné en avril dernier pour redresser financièrement le pays et préparer ces élections anticipées, devrait en effet achever sa mission pour Noël avec l'adoption par le parlement du budget 1994.

Le président de la république, Oscar Luigi Scalfaro, devrait alors dissoudre le parlement avant la fin du mois et organiser des législatives anticipées selon un mode de scrutin majoritaire à deux tours, une nouveauté dans la politique italienne.

L'ambition d'Occhetto à gouverner le pays découle du choix fait dimanche par l'électorat en faveur des ex-communistes de préférence à leurs adversaires de droite, fédéralistes ou néo-fascistes. Des socialistes aux démocrates chrétiens, les partis traditionnels, mouillés dans les scandales, avaient été laminés dès le premier tour.

Héritier du plus important Parti communiste d'Europe de l'Ouest, le PDS est devenu dimanche le deuxième parti du pays derrière le Mouvement social italien (néo-fasciste).

Mais le nouveau mode de scrutin récompensait les mouvements disposant du meilleur potentiel de rassemblement, les candidats par-rainés par le PDS ont raflé les cinq principales mairies en jeu: Rome, Naples, Venise, Gênes et Trieste.

Les rivaux malchanceux d'Occhetto n'ont pas été les derniers à reconnaître les répercussions nationales du scrutin local partiel de dimanche.

« La gauche est désormais candidate pour diriger le prochain gouvernement. Si les Italiens veulent



Achille Occhetto

PHOTO AP

éviter cela, il faut former des alliances avec le MSI aux élections législatives », a déclaré Gianfranco Fini.

« Nous ne pouvons gagner si la droite n'accepte pas de former des alliances », a ajouté le candidat malheureux à la mairie de Rome, remporté avec plus de 53% des voix par l'écologiste Francesco Rutelli avec le soutien du PDS.

Incarnant l'autre grand espoir électoral du MSI, Alessandra Mussolini, petite fille du Duce, a échoué au seuil de la mairie de Naples devant le candidat PDS Antonio Bassolino, vainqueur avec un peu plus de 55% des suffrages.

Autre grand perdant des élections, le leader de la Ligue du Nord, Umberto Bossi, a averti les Italiens que si le schéma de vote de dimanche se reproduisait aux prochaines législatives la gauche pourrait rafler 60% des sièges au nouveau parlement.

En prévision de cette prochaine échéance, la chasse aux voix du centre, orphelines des partis traditionnels, a commencé.

Fini et Bossi ont tendu la main à Mario Segni, transfuge de la démocratie chrétienne qui cherche à construire un nouveau parti de centre droit, pour former une grande alliance de la droite.

Occhetto a de son côté invité ses partenaires de gauche à oeuvrer sur-le-champ à la mise au point d'un programme de gouvernement susceptible de fidéliser les voix des anciens électeurs de la Démocratie chrétienne.

La déliquescence d'un pays

Poussière d'États en Bosnie-Herzégovine

Les fronts se multiplient aux quatre coins de la république

Plusieurs fronts se sont ranimés hier en Bosnie. La situation à Sarajevo, où six personnes ont été tuées et 28 autres blessées, a été très tendue avec des bombardements constants, ainsi que des combats d'infanterie pour la première fois depuis des mois. Dans la poche de Bihac, à l'ouest du pays, les forces du leader

sécessionniste musulman Fikret Abdic, soutenues par les sécessionnistes serbes de la Croatie voisine, menaient des attaques simultanées en direction des villes de Bihac et de Cazim. Ces nouveaux combats ne font que renforcer les tendances à l'atomisation de ce qui fut la République de Bosnie-Herzégovine.

me de Bosnie occidentale», défiant l'autorité du président Alija Izetbegovic.

La poche, dont les débouchés économiques avant-guerre étaient Zagreb et le port croate de Rijeka, mène un fructueux commerce avec les Serbes de Bosnie et de Croatie. Son atout est d'être une zone non contestée à l'exception de Bihac même, noeud ferroviaire dont les Serbes ont besoin pour relier à Belgrade les territoires qu'ils contrôlent dans le sud de la Croatie et le nord de la Bosnie. En dépit de ses efforts, le leader sécessionniste musulman ne tient qu'un tiers de cette poche, où le gros de l'armée reste fidèle à Sarajevo.

Les enclaves peuvent aussi générer un bellicisme exacerbé comme à Kiseljak, dont les troupes ont semé la terreur à Vares. Considéré comme responsable du massacre d'au moins 25 personnes dans le village musulman de Stupni Do, le chef du HVO de Kiseljak Ivica Raic est allé jusqu'à menacer de bombarder Sarajevo — avant d'être limogé —, mettant en évidence que les Croates participent à l'encercllement de la capitale.

La décomposition du territoire a fait émerger des chefs militaires ou de bande, contrôlant l'un un bout de route, l'autre un pont, imposant rançons et péages.

Les dissidences et l'indiscipline menacent leur crédibilité internationale. Musulmans et Croates tentent de reprendre en main leurs forces armées et de renforcer les institutions. L'armée bosniaque a été purgée d'éléments mafieux et le gouvernement a créé des ministères chargés de surveiller les régions afin qu'elles ne suivent pas l'exemple de Bihac.

Zagreb a détaché en Bosnie un de ses meilleurs officiers, le général Ante Roso, chargé de remettre au pas le HVO, qui a été subordonné aux autorités civiles.

De son côté, le leader serbe bosniaque Radovan Karadzic, menacé en septembre par une mutinerie de soldats serbes à Banja Luka (nord-ouest), a retourné la situation à son avantage: il s'est débarrassé des autorités municipales qui lui reprochaient d'être trop tourné vers Belgrade et privilégiaient une alliance avec les Serbes de Croatie.

Une Bosnie éclatée en mini-Etats et enclaves



Loin de leurs états-majors, qui ont du mal à les contrôler et à leur venir en aide, les enclaves s'érigent en fiefs dirigés par des « seigneurs » plus ou moins pacifiques ou guerriers.

A Velika Kladusa, à la pointe nord de la poche musulmane de Bihac (ouest), un homme, Fikret Abdic, patron d'un complexe agro-alimentaire qui n'a cessé de

fonctionner malgré la guerre, considère que les intérêts économiques peuvent l'emporter sur les passions guerrières.

Ancien membre de la présidence de Bosnie, où il a été élu aux premières élections libres en novembre 1990, Fikret Abdic a signé des accords de paix séparés avec les Serbes et les Croates au nom de son fief qu'il a proclamé « région auto-

HAÏTI

Malval convoque une conférence de réconciliation

Washington (AFP) — Le premier ministre haïtien, Robert Malval, a convoqué hier une conférence de réconciliation nationale qui devrait réunir « dès la semaine prochaine » à Port-au-Prince « les groupes représentatifs » de la société haïtienne, dont les militaires et probablement un « représentant » du président Jean-Bertrand Aristide.

Lors d'une conférence de presse à Washington, M. Malval a également dit que sa démission le 15 décembre était « irrévocable », mais il a indiqué qu'il expédierait les « affaires courantes » jusqu'à la désignation d'un nouveau chef de gouvernement par le chef de l'Etat.

Dans un « message à la communauté internationale » publié hier dans la capitale américaine, le président Aristide s'est pour sa part engagé à faire voter par le parlement haïtien une loi d'amnistie réclamée par les militaires et à prendre, sans les détailler, « un certain nombre de mesures pour assurer la sécurité de la nation ».

« Haïti est au bout du rouleau, économiquement, socialement, politiquement », a estimé M. Malval en annonçant ce « rassemblement pour le sauvetage national » souhaité, selon lui, par tous ses interlocuteurs en Haïti. Le principe de cette conférence a déjà été admis par les « quatre amis » du pays, Etats-Unis, Venezuela, Canada et France, a-t-il ajouté.

Le premier ministre haïtien a clairement indiqué que la conférence ne pourrait pas se dérouler « en dehors de l'accord de Governors Island ». « Il faut rouvrir les discussions sur les points de l'accord qui n'ont pas encore été mis en oeuvre », a-t-il ajouté.

Interrogé sur la participation de l'armée à cette conférence, M. Malval a indiqué que le chef d'état-major, le général Raoul Cédras, semblait actuellement « davantage ouvert au compromis ». « Mais rien ne dit que les militaires soient devenus plus accommodants ou qu'ils soient divisés sur la marche à suivre », a-t-il ajouté.

Un colon et son fils sont tués à Hébron

Hébron (Reuter) — Des tireurs ont abattu un colon juif et son fils aîné et blessé ses trois autres enfants hier non loin de la colonie de Kiryat Arba, près d'Hébron, en Cisjordanie, ont déclaré des militaires israéliens.

Le père et son fils sont morts dans les dix minutes qui ont suivi l'agression, selon un témoin.

Parmi les trois autres enfants, âgés de 10, 11 et 17 ans, l'un est dans un état satisfaisant, tandis que les deux autres n'ont été que légèrement blessés.

Deux autres Israéliens ont été blessés lors d'une attaque au cocktail Molotov contre un autobus près du village d'al-Djib (Cisjordanie), au nord de Jérusalem, a-t-on appris auprès des forces de sécurité.

En Cisjordanie toujours, des soldats israéliens ont abattu un Palestinien dans le village d'Aroua, près de Ramallah, a-t-on appris de sources palestiniennes et israéliennes.

Abdel Rahman el Arouri ne figurait pas sur la liste des activistes recherchés, ont dit des villageois.

En décembre 1992, il avait été expulsé par erreur au Sud-Liban avec plus de 400 activistes musulmans, mais il avait été autorisé à revenir chez lui peu après.

La radio israélienne a rapporté qu'il était soupçonné d'être impliqué dans le meurtre de deux Israéliens la semaine dernière dans la région de Ramallah. L'armée israélienne a déclaré qu'elle vérifiait les informations.

Des centaines de colons, s'en prenant aux véhicules arabes et aux journalistes étrangers, ont marché vers le lieu de la première agression qui porte à cinq le nombre d'Israéliens abattus en six jours. Un cameraman a été blessé à la main et un photographe a été menacé de mort.

Au total 18 Israéliens et 34 Palestiniens ont trouvé la mort depuis la signature de l'accord israélo-palestinien le 13 septembre à Washington.

D'autres colons ont manifesté devant la résidence du premier ministre Yitzhak Rabin à Jérusalem et dans tout le territoire israélien.

Yitzhak Rabin a condamné l'agression de la famille de colons, y voyant une tentative de sabotage de l'accord de paix conclu avec l'OLP. « Je n'ai aucun doute sur les motivations des Palestiniens responsables de ce meurtre horrible. Ils veulent provoquer un enchaînement d'événements qui entraînent la fin des négociations », a-t-il expliqué.

É D I T O R I A L

Une loi improvisée

Jean-Robert Sansfaçon

L'industrie de la construction est malade. Malade de la récession, du travail au noir, des relations de travail pourries, des normes trop strictes et de la trop forte dépendance à l'égard du gouvernement. Le projet de loi 142 prétend corriger tout cela d'un seul grand coup de balai. Mais plutôt que de ramasser la poussière, le geste soulève la tempête. Et pour cause! Québec doit refaire ses devoirs.

Au Sommet de la construction qui s'est tenu à la fin d'octobre, le ministre du Travail, M. Normand Cherry, avait proposé plusieurs modifications profondes au régime de relations de travail boiteux en vigueur dans cette industrie: identification de quatre secteurs industriels différents et négociations séparées afin de tenir compte des conditions propres à chacun; période de médiation obligatoire; fin de l'ère des décrets tenant lieu de conventions collectives; mobilité régionale de la main-d'œuvre, etc.

Par contre, le ministère n'envisageait aucun changement à la syndicalisation obligatoire pour ne pas troubler la paix sociale.

Devant l'échéance prochaine des décrets, en décembre, et même en l'absence de consensus significatifs à l'issue du sommet de l'industrie, on s'attendait à ce que Québec vote bientôt une loi qui aille dans le sens de ces propositions. D'ailleurs, sans l'avouer trop ouvertement, nombre de syndicats et de patrons étaient d'accord avec plusieurs des propositions du ministre.

Or, voilà que le cabinet jugeait, il y a quelques jours, que le projet de Normand Cherry n'allait pas assez loin, qu'il fallait déréglémenter l'ensemble de l'industrie de la construction résidentielle de huit logements ou moins. Pourquoi? Afin, dit-on, de combattre le travail au noir en réduisant les coûts de la main-d'œuvre, et d'abattre toute barrière limitant la mobilité des entreprises et des travailleurs. Conséquence de cette décision politique aussi osée qu'inattendue: si la loi 142 est adoptée, des milliers de travailleurs perdront la reconnaissance de leur métier et de leur adhésion syndicale. Désormais, quiconque désirera travailler dans la construction résidentielle pourra le faire, sans autre exigence que la confiance et la fidélité d'un entrepreneur.

Sans doute que les «bons» travailleurs, ceux qui sont les plus compétents et peut-être aussi les plus vaillants, réussiront-ils à gagner autant qu'avant. Mais pour les autres, les moins compétents et les moins exigeants, ou plus simplement les plus vieux et les plus fatigués, c'est l'ère de l'arbitraire qui commence.

On comprend aisément la colère syndicale, celle des chefs et celle des indiens. Il ne s'agit pas seulement d'une histoire de cotisations et de gros sous, il s'agit aussi d'une question de dignité: perdre du seul fait d'une loi la reconnaissance de son métier, ce n'est pas une mince affaire, on en conviendra.

Il n'était pas nécessaire de déréglémenter entièrement la construction résidentielle pour parvenir aux objectifs de départ. Le fait que n'importe qui puisse désormais faire à peu près n'importe quoi dans le secteur résidentiel, cela ne règlera pas le problème du travail au noir, ni n'améliorera la qualité des travaux de construction. Si la syndicalisation obligatoire n'assure en rien la qualité des travaux, l'appartenance à un corps de métier demeure tout de même un atout incontournable quand il s'agit de travaux majeurs, com-

me peut l'être la construction de grands projets résidentiels.

Il y a quelque chose d'illogique à tenter, d'un côté, de revaloriser la formation scolaire professionnelle des jeunes, et de l'autre, à décider d'abolir toute exigence de qualification professionnelle pour un cinquième des travailleurs en place. Déjà, permettre l'embauche d'un plus grand nombre d'apprentis (par exemple, un apprenti pour chaque compagnon sur le chantier plutôt que un pour chaque cinq compagnons, comme c'est le cas présentement) aurait suffi pour faciliter l'accès des chantiers aux jeunes, sans pour autant discréditer leur métier.

Quant aux consommateurs, ils se trompent en pensant qu'ils y gagneront beaucoup. Le prix des travaux ne devrait pas diminuer de plus que quelques points de pourcentage, et de façon bien temporaire, le temps que les organisations syndicales réapparaissent chez les plus gros entrepreneurs. En fait, au lieu de deux marchés comme c'est le cas présentement (le blanc et

le noir), nous en aurons bientôt trois: le marché blanc syndiqué, le blanc non syndiqué et le noir aussi florissant qu'aujourd'hui.

Dans sa partie qui vise spécifiquement la déréglementation du secteur résidentiel, l'actuel projet de loi 142 est improvisé, bâclé et dangereux. D'ailleurs, sa présentation n'a été précédée d'aucune étude sérieuse.

Malgré cette grossière erreur de stratégie, le gouvernement ne doit pas craindre de revenir aux propositions ini-

tiales du ministre Cherry, propositions assorties des quelques rares prises de position ayant fait consensus à l'issue du sommet d'octobre, à savoir: l'abolition des décrets et leur remplacement par un régime de négociations sectorielles chapeautées d'un tronc commun normatif; une date fixe de fin de contrat en dehors de la haute saison des travaux; une période de médiation obligatoire avant l'exercice du droit de grève; une plus grande ouverture aux jeunes apprentis; un plan de lutte efficace contre le travail au noir.

Quant à la déréglementation, n'oublions pas qu'elle existe déjà depuis 1988 dans le secteur de la rénovation des logements occupés par leur propriétaire. On pourrait l'étendre à la rénovation d'immeubles de huit logements et moins de même qu'à la construction individuelle de maisons neuves unifamiliales.

Pour le reste — construction de maisons et de logements neufs comptant deux unités et plus, condos et développements résidentiels inclus — la sécurité et le bien publics prescrivent le recours à des entrepreneurs et des ouvriers spécialisés dont les compétences peuvent être vérifiées. A eux seuls, les plans de garantie offerts par les entrepreneurs ne suffisent pas pour assurer la qualité des travaux.

Québec doit donc, sans honte, adopter une loi afin d'assouplir les règles en vigueur de cette industrie et de forcer les partenaires à prendre des responsabilités qu'ils ont refusées jusqu'ici. Mais pour y parvenir, il n'est absolument pas nécessaire de voter la désyndicalisation de 20 000 ouvriers, encore moins la disparition des normes minimales de compétence.

L E T T R E S

Les simili-fédéralistes

Dès la publication du rapport du groupe Reflexion Québec, Jean Allaire répétait qu'il n'y a plus de vrais fédéralistes au Canada, et il a bien raison. D'après le dictionnaire, une fédération, c'est une «union de plusieurs États en un seul État fédéral». Et un État, c'est une «autorité souveraine s'exerçant sur l'ensemble d'un peuple et d'un territoire déterminés».

Les provinces canadiennes ne sont pas de vrais États puisque le fédéral empie dans des juridictions provinciales et usurpe des pouvoirs provinciaux depuis une cinquantaine d'années. Le Canada n'est donc pas une vraie fédération. Ça fait longtemps qu'on trompe les Canadiens à ce sujet!

Aussi, selon le dictionnaire, une confédération, c'est une «union de plusieurs États qui s'associent tout en conservant leur souveraineté». Il apparaît que le Canada est encore moins une confédération qu'une fédération! Les sommes énormes qu'Ottawa a dépensées l'an dernier en publicités diverses pour les 125 ans de la «confédération» canadienne, c'était en quelque sorte de la publicité fallacieuse!

La question que je poserais lors du prochain référendum serait toute simple: «Êtes-vous en faveur d'une vraie confédération?» Et je conseillerais aux électeurs de consulter leurs dictionnaires avant de voter. Ainsi, les démagogues tels que Chrétien et Trudeau seraient «confondus», comme disait le Capitaine Bonhomme!

Dire que si Bourassa nous avait posé cette question au lendemain de l'échec du lac Meech, il y aurait bien eu 80% des votes en faveur d'une vraie confédération. Mais, fidèle à lui-même, il n'a pas su se décider et agir!

Vincent Maestranzi
Québec, 24 novembre 1993

Un prix à une oeuvre «bilingue»

L'attribution du Prix du Gouverneur général au livre de Nancy Huston, *Le Cantique des Plaines*, pose bel et bien un problème concernant la question du rapport entre langue et littérature. Pour le comprendre, qu'on se souvienne de la polémique autour de films français tournés en anglais et refusés par l'institution française pour l'attribution des trophées César.

Certes, le fait de considérer non éligible un livre d'abord écrit en anglais et ensuite aussi en français, n'attaque en rien la qualité littéraire de l'ouvrage ni le droit de Mme Huston à se réclamer de la littérature canadienne-française et de la littérature canadienne-anglaise.

Mme Huston a déjà écrit d'autres livres en français et en France. Soit. Mais *Le Cantique des Plaines* est bel et bien une traduction en français d'un original écrit en langue anglaise, fut-il traduit par l'auteur elle-même. Pourquoi le Conseil des Arts veut-il le nier? La question reste entière.

Le prix du Gouverneur général est attribué en fait à une oeuvre «bilingue». C'est une façon comme une autre d'éviter la littérature dite québécoise.

Pour certains médias «nationaux» comme pour l'institution littéraire «canadienne/canadienne», passer par Paris est une façon d'éviter la littérature québécoise.

Et ce n'est pas entrer dans le bois ou devenir nationaliste que de défendre le territoire d'une littérature de langue française en Amérique du Nord anglophone.

La littérature québécoise, certes, est le langage français. Et la littérature canadienne-française, celle qui s'écrit au Manitoba, en Ontario, en Acadie, est aussi de langue françai-

se. Quand, de son propre aveu, Nancy Huston écrit en anglais pour retrouver la «petite musique» de ses racines canadiennes, elle est un écrivain de langue anglaise.

C'est dans cette langue qu'elle invente son livre. Quand elle l'écrit en français, elle agit en écrivain traducteur, même si elle se traduit elle-même correctement et avec un plaisir littéraire certain.

En somme, le statut de Nancy Huston comme écrivain canadien-français n'est pas si clair, quoi qu'on en pense au Conseil des Arts du Canada. Écrivain *canadien* émigrée en France, elle écrit en français.

Puis, écrivain de langue française, elle se met à écrire en anglais pour le cantique des plaines du Manitoba natal. Ce revirement nous montre bien qu'un écrivain appartient à sa langue et que la langue de Nancy Huston reste l'anglais, du moins pour ce livre qui lui a valu le Prix du Gouverneur général de langue française.

L'attribution du Prix canadien du Gouverneur général à une oeuvre «bilingue» pose toute la question de l'appartenance littéraire et culturelle tant des Québécois que des Canadiens français et des Canadiens anglais.

Et nous ne sommes ni chauvins, ni excessifs, ni anachroniques, ni ridicules de poser la question. Nous sommes des éditeurs responsables de ce qu'ils font.

La polémique sert à éclaircir la situation. Nous ne faisons pas semblant d'être des Québécois de langue française en Amérique. Nous le sommes et nous savons le prix d'une culture dans l'histoire et nous avons le droit de défendre cette valeur au moins symbolique qu'est un Prix du Gouverneur général de langue française au Canada.

Jean Royer
Éditeur
Montréal, décembre 1993



O P I N I O N

Sophismes économiques

PIERRE LEJEUNE
Professeur de science économique
Collège de l'Assomption

Le Canada traverse une période difficile. Au plan économique, la plupart des pays industrialisés souffrent de chômage chronique. L'Australie, la France, le Canada, l'Italie et la Grande-Bretagne ont tous un taux de chômage qui oscille entre 10 et 12% (*The Economist*, 23 octobre 1993).

A cet effet, les économistes font la distinction entre le chômage conjoncturel qui découle du cycle économique (récession/reprise) et le chômage de type structurel qui, lui, résulte de l'incapacité de notre système économique actuel à former adéquatement nos ressources humaines en fonction des impératifs du marché du travail.

Existe-t-il des solutions pour contrer le problème du chômage à long terme au sein de l'économie canadienne?

Il est primordial de dénoncer certains sophismes économiques, ces arguments faux malgré leur apparence de vérité, qui tiennent lieu de solutions possibles induisant ainsi la population en erreur. En voici quelques exemples:

■ Le gouverneur de la Banque du Canada est le grand responsable de la présente conjoncture en raison de son entêtement à maintenir les taux d'intérêt élevés pour combattre l'inflation.

Faux. Dans l'éventualité où la Banque du Canada laisserait l'inflation prendre effet, il s'ensuivrait, justement, une hausse des taux d'intérêt à long terme. La raison est simple: les créanciers veulent se protéger contre les effets dévastateurs de l'inflation et exigeront en conséquence une prime de risque.

Des pays comme l'Allemagne et le Japon l'ont compris. L'Italie, quant à elle, figure en bas de liste avec le taux d'inflation le plus élevé poussant ainsi

les taux d'intérêt à long terme à la hausse. Il existe donc une corrélation positive entre le taux d'intérêt à long terme et le taux d'inflation. La Banque du Canada croit que la relation est causale, et elle a raison.

■ La dette gouvernementale (fédérale et provinciale) de 700 milliards \$ n'est pas aussi grave qu'on le dit; elle n'entraîne que des effets de redistribution de la richesse.

Faux. Alors que la dette intérieure n'a principalement que des effets sur la redistribution de la richesse au sein de la population canadienne, la dette extérieure, elle, draine une grande partie des ressources financières à l'étranger. Les paiements d'intérêts en devises étrangères, qui sont considérables, diminueront assurément notre niveau de vie futur.

Dores et déjà, le solde positif de la balance des exportations moins les importations ne suffit plus à assumer entièrement nos obligations contractuelles. Il s'ensuit alors le cycle infernal de l'endettement auquel les pays en voie de développement ont dû faire face, avec les conséquences que l'on connaît.

■ Le libre-échange est en grande partie responsable du chômage.

Faux. Si l'est vrai que les impératifs du libre-échange forcent les entreprises à rationaliser et à repenser l'organisation du travail, il est loin d'être évident que les entreprises canadiennes ne puissent pas tirer profit de ces nouveaux marchés. A preuve, les exportations ont augmenté (16,4%), ce qui est plus que les importations (11,9%) depuis la dernière année.

■ La TPS est une taxe régressive. Faux. La TPS est une taxe moderne. La TPS, il faut bien le dire, remplace la TFV (une taxe au manufacturier de 13,5% qui était inéquitable (applicable sur les biens seulement), non concurrentielle (applicable aux exportations) et archaïque. La plupart des pays industrialisés, à l'exception des États-Unis, appliquent déjà une taxe à valeur ajoutée qui se situe entre 15 et 25%.

■ Le fardeau fiscal est mal équilibré. Les compagnies devraient contribuer davantage.

Les compagnies ont comme objectif de faire des profits. Si les gouvernements imposent des charges fiscales trop lourdes, deux scénarios sont possibles: il y aura une rationalisation de l'entreprise (licenciements) pour conserver les marges de profit intactes, et/ou une hausse des prix que le consommateur devra absorber. Il est illusoire et absurde de voir là une solution à nos problèmes.

■ Ou sont donc les vraies solutions pour combattre ce fleau économique et social qu'est le chômage?

Dans une perspective à long terme, voici quelques suggestions:

■ Les Canadiens et les Canadiennes doivent faire preuve de solidarité. Le partage du travail est nécessaire si l'on veut éviter une crise sociale. A cet effet, le gouvernement doit orienter sa fiscalité en conséquence et favoriser les entreprises qui y participent.

■ Les résidents de ce pays doivent accepter une hausse modérée d'impôt et de taxes (c'est cela, la solidarité entre les générations!) pour enrayer le cycle infernal de l'endettement.

■ Les bénéficiaires de services doivent accepter le principe du ticket modérateur, comme l'ont récemment expérimenté les Neo-Zélandais.

■ Les personnes qui reçoivent de l'aide sociale et de l'assurance-chômage (20% de la population active) doivent participer à un programme de réinsertion au marché du travail, sur la base de l'alternance travail-études.

■ Les gouvernements doivent poursuivre l'effort de rationalisation dans le secteur public en ayant une politique de relocalisation de la main-d'œuvre vers la base.

Ces voies de solutions ne sont ni nouvelles, ni originales, ni exclusives; elles ne sont ni des solutions miracles, ni des solutions sans effort. Ce sont tout simplement des solutions qui émanent du bon sens et de la raison.

À P R O P O S

... de la peur dans la rue

Le pourcentage des personnes qui ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles marchent seules la nuit dans leur quartier s'élève à 36% dans le cas du Québec en 1987, contre 25% au Canada et 21% en Ontario.

Ces résultats peuvent paraître surprenants alors que le même sondage établit un taux de victimisation de 60 pour 1000 dans le cas du Québec contre 143 pour le Canada et 146 dans le cas de l'Ontario; malgré que le Québec connaisse l'un des plus bas taux de victimisation au Canada, c'est là que le sentiment d'insécurité paraît le plus grand.

Au Canada, cette insécurité que ressentent les personnes à marcher seules la nuit dans leur quartier est présente dans une proportion nettement plus élevée chez les femmes (39%) que chez les hommes (11%).

Même si l'ESG ne comporte pas les données régionales sur cette statistique, il faut présumer que la crainte de marcher seule dans son quartier la nuit est susceptible d'affecter la majorité des femmes au Québec.

Portrait social du Québec, Bureau de la statistique du Québec, 1992.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTE

Rédacteur en chef adjoint JEAN ROBERT SANSAFAÇON

2050, rue De Léury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCEQUEBOIS

IDÉES

Entre les lignes

Les dessous des jurys littéraires

JEAN-YVES SOUCY
Écrivain

La controverse entourant l'attribution du Prix du Gouverneur général à Nancy Huston, dont LE DEVOIR rendait compte le 2 décembre dernier sous la plume de Pierre Cayouette, laisse croire que peu de gens connaissent le fonctionnement des jurys qui décernent des prix littéraires et des bourses de création.

Même si j'étais membre du jury de ce prix, il n'est pas dans mon intention de prendre part à cette controverse, savoureuse il faut en convenir, et qui a le mérite de faire un peu de publicité au prix en question. Imaginez: la littérature à la une du DEVOIR! Mais par delà l'anecdote et les «émoussillements» de neurones assez amusants, c'est l'honnêteté et le courage de tous les écrivains qui siègent sur de tels jurys qui me semblent remis en cause.

Monique Proulx a subi une injustice, ainsi que le prétendent certains? Oui, bien sûr! Son magnifique *Homme invisible à la fenêtre* méritait le Prix du Gouverneur général. La même injustice a été commise envers Marie Laberge, Michel Tremblay, Madeleine Ouellette-Michalska, Pauline Harvey, Luc Asselin et d'autres... Sans oublier les finalistes: Esther Croft, Robert Lalonde, Robert Racine et Pierre Yergeau. Tous méritaient le prix.

Objectivité et subjectivité

Environ 130 titres étaient soumis cette année au Prix du Gouverneur général. Nous en avons retenu 13 ou 14 que nous jugeons les meilleurs. N'importe lequel jury serait arrivé à une sélection à peu près semblable; on peut donc la qualifier de presque objective. À partir de là entre en jeu la subjectivité. Dans mon cas, le décès de mon père deux semaines auparavant m'avait rendu sensible à tel type d'oeuvres plutôt qu'à tel autre. Des jurys différents auraient pu couronner d'autre livres parmi les 13 meilleurs. Et chacun de ces jurys aurait eu raison.

Des situations identiques se rencontrent dans l'attribution des bourses de création, tant à Québec qu'à Ottawa. Quand les jurés ont mis de côté les moins bonnes des 25 de-

mandes de bourse, ils se retrouvent avec 15 qui devraient toutes être subventionnées. Mais les fonds disponibles ne permettent d'accorder que quatre ou cinq bourses...

Ce qu'il faut savoir, c'est que les prix littéraires et les bourses de création ne se décernent qu'en commettant des injustices. Il faut ici parler du courage des auteurs qui acceptent de siéger sur les jurys ou ils auront à favoriser des consœurs et des confrères au détriment d'autres tout aussi «méritants» (et dont ils sont parfois plus proches!).

Une corvée

Pour avoir souvent participé à de tels jurys depuis 15 ans, je puis témoigner que la plupart des écrivains voient cette tâche comme une corvée dont ils s'acquittent par devoir. Avec une très grande honnêteté. En se sentant souvent déchirés par les décisions à prendre. Je me souviens d'un confrère s'écriant lors de délibérations: «Lui, je lui hais la face. Mais je dois reconnaître que son oeuvre est forte et je crois qu'on devrait lui donner une bourse.» Comme prohibé intellectuellement, c'est exemplaire!

Pourquoi se sacrifier, me direz-vous? Pour l'argent? Lire 130 bouquins, en relire 20 plus attentivement et discuter durant une journée pour des honoraires de 900 \$ équivaut à un taux horaire inférieur au salaire minimum. Presque du bénévolat. Et dire qu'en plus, on sait à quel point un tel ou une telle seront déçus, que tel autre aurait bien besoin de cet argent, qu'il serait grand temps qu'on reconnaisse l'oeuvre d'une telle...

Les auteurs acceptent d'être jurés parce que le jugement par des pairs, qui un jour ou l'autre se retrouveront de l'autre côté de la clôture, est ce qui garantit le plus l'impartialité (subjective, je vous l'accorde) des jurys. Un système qui se révèle «le moins pire»... Imaginez s'il fallait s'en remettre à la décision de fonctionnaires n'obéissant qu'à des règles administratives! Ou à des jurys de critiques qui ont souvent des goûts littéraires très prononcés... sinon étriqués!

Ou, pire encore, à des jurys d'éditeurs qui ont comme légitime devoir de défendre leurs poulains et les intérêts de leur maison. Vous n'entendrez jamais un écrivain prétendre qu'il ne faut pas donner le prix à tel livre parce qu'il ne rejoindra pas un grand public en dépit de sa qualité; un critique connu l'a déjà fait lors des délibérations pour un prix par ailleurs qualifié de «littéraire»!

Des renvois d'ascenseur?

Le renouvellement des jurys d'une fois à l'autre fait qu'à moyen terme aucune forme d'écriture ni aucun courant littéraire ne sont favorisés aux dépens des autres.

Des subjectivités remplacent d'autres subjectivités. Les renvois d'ascenseur, les copinages? En 15 ans, je n'ai pas été témoin de ces pratiques. Bien sûr, on reste humain, mais chacun sait que les deux autres jurés refréneraient immédiatement un enthousiasme qui leur paraîtrait «suspect».

Jamais je n'ai assisté à des tractations du genre: «Tu fais passer machin, et moi j'appuie ton candidat.» Cela se fait ailleurs, très rarement chez les écrivains, respectueux qu'ils sont du travail des autres et de leur démarche artistique. Il faut souligner aussi la discrétion des fonctionnaires, tant du ministère de la Culture du Québec que du Conseil des Arts, qui ne se mêlent jamais des discussions des jurés, ne tentent pas de les influencer et respectent toujours leurs décisions. Quand il a connu la liste des finalistes du Prix du Gouver-



Nancy Huston, Prix du Gouverneur général 1993.

PHOTO JACQUES NADEAU

neur général et qu'il a su que j'y étais pour quelque chose, un éditeur mécontent m'a dit: «Voyons! Quand on se retrouve dans une telle position, on pense aux copains.» Un autre a déclaré sensiblement la même chose à un autre membre du même jury. Il est normal dans le monde des affaires de donner un coup de pouce à ses amis, de créer des alliances stratégiques, de pratiquer la loi du «service qui en attire un autre». C'est de bonne guerre. On ne parle pas de justice et de mérite en affaires, mais de concurrence, de convergence d'intérêts et de profit. Ce qui est sain. Mais quand il s'agit d'attribuer un prix littéraire, c'est une autre... affaire.

«Un auteur qui le mérite vraiment»

Je me réjouis que cinq éditeurs québécois protestent contre l'attribution du Prix du Gouverneur général à Nancy Huston. On en a trop souvent vu par le passé qui ne défendaient jamais leurs auteurs, qui se contentaient de faire imprimer des livres sans essayer vraiment de les vendre. Les choses ont changé, par bonheur.

Les éditeurs ont le droit de souhaiter des modifications aux critères du Conseil des Arts (l'un d'entre eux,

André Vanasse, a déjà demandé, je crois, que le prix ne soit accordé qu'à des livres publiés au Canada). Je leur refuse cependant le droit de contester mon jugement subjectif comme ils le faisaient dans leur lettre au Conseil des Arts: «... créer un nouveau jury et accorder le Prix du Gouverneur général à un auteur qui le mérite vraiment». Elles auraient été inutiles, mes angoisses, devant le choix à faire?

Vaines, mes souffrances de devoir écarter 13 de mes consœurs et confrères? On ne me fera pas cela!

Mes collègues qui ont déjà siégé sur des jurys savent de quoi je parle. Ceux qui, bien que le méritant, n'ont pas reçu le Prix du Gouverneur général ne m'en gardent certainement pas rancune.

Pour ma part, je n'en ai jamais voulu à ceux et celles qui ne m'avaient pas accordé un prix ou m'avaient refusé une bourse. En fait, je n'ai même jamais cherché à savoir qui siégeait sur ces jurys.

Le jugement par des pairs est ce qui garantit le plus l'impartialité — subjective, je l'accorde — des jurys.

Le critique critiqué

Une façon cavalière de juger les motivations artistiques

DES ARTISTES CRÉATEURS EN DANSE

Michèle Rioux, Irène Stamou, Myriam Vignola, Maxime Rioux, Gaëtan Leboeuf, Natalie Morin, Christine Charles, Jacques Brochu, Marie-Stéphane Ledoux, Denys Lefebvre, Diane Loiselle, Jean-Philippe Trépanier, Manon Labrecque, Annie Brisson

Dans sa critique du 1er novembre dernier, dont l'objet principal était le spectacle de Natalie Morin présenté dans le cadre de la série «Emergence» à Tangente, Valérie Lehmann met en doute le sérieux et l'intégrité de la démarche artistique de toute une génération de chorégraphes. Outre l'effet réducteur et englobant de cette forme de procès d'une génération, c'est sa façon cavalière de juger nos motivations artistiques qui nous apparaît peu constructive.

Essentiellement, Mme Lehmann suggère que l'interdisciplinarité des spectacles des jeunes créateurs en danse est une conséquence perverse de leur difficulté à exister en tant qu'artistes professionnels. Depuis le début de la saison 1993-94 de la série «Emergence» à Tangente, Valérie Lehmann cherche résolument les figures qui détronneront les «Édouard Lock» et les «Ginette Laurin» (LE DEVOIR, 21 septembre 1993). Mis à part que la danse montréalaise ne se définit pas si étroitement et que cette compétition ne nous intéresse aucunement, Mme Lehmann fait un portrait erroné des jeunes créateurs en danse. Les chorégraphes «étoiles» de la nouvelle génération seraient ceux qui pourraient se démarquer en échappant à ce qu'elle appelle le «syndrome de la timidité chorégraphique». Selon elle, c'est ce syndrome qui conduirait tant de «femmes chorégraphes en herbe», d'Irène Stamou à Michèle Rioux, à se cacher et se perdre comme artistes professionnelles en cherchant appui chez leurs «amis artistes», qu'ils soient musiciens, artistes visuels ou autres. Elle présente l'interdisciplinarité, «ce virus de jeunesse», comme un moyen d'éviter la recherche chorégraphique et de fuir une insécurité artistique. Ne pas répondre à ces affirmations serait se résigner à laisser un critique définir nos intentions de façon unilatérale sans que nous puissions exprimer notre engagement profond dans une démarche artistique sérieuse. Soyons clairs! Le critique a le droit de ne pas aimer la nouvelle danse montréalaise; il a aussi le droit et même la responsabilité de rester extérieur au processus de création mais il risque de s'engager sur un terrain peu fertile s'il tente non seulement de porter un jugement sur des oeuvres mais également de faire le procès d'intention des créateurs.

Nous voulons simplement dire que s'il y a réellement une tendance de fond vers l'interdisciplinarité, c'est que nous n'avons pas peur de disparaître au contact de collaborateurs ayant des univers de création distincts. Cet aspect interdisciplinaire de la création en danse n'est d'ailleurs pas nouveau. La véritable question qui se pose est dans la manière d'intégrer et de faire interagir les disciplines.

Si Valérie Lehmann désire engager un débat et stimuler la création par sa critique, nous sommes d'accord. Mais elle semble plutôt s'être engagée dans un dialogue de sourds en nous prêtant des intentions qui ne sont pas les nôtres — ce qui rend sa démarche contre-productive. Un critique qui tient à défendre la danse contre notre impertinence aurait tout intérêt à nous permettre de faire valoir le sérieux de nos démarches artistiques en entrevue afin d'aiguiser sa perception et celle de ses lecteurs. Il semble aussi que cette critique remette en question l'éthique professionnelle car, devant porter sur un spectacle particulier, elle comporte des retours sur des oeuvres étrangères à ce spectacle.

Un regard étroit sur le rôle de l'art et des médias

Loin de moi l'idée qu'un artiste, lorsqu'il entre en scène, cherche à fuir une quelconque responsabilité de création, loin de moi le désir d'engager un procès d'intention aux chorégraphes en herbe... mais combien présente la crainte d'assister, à travers mes rencontres quotidiennes de la jeune danse québécoise, au développement de la banalisation du processus chorégraphique qui se traduit concrètement par un manque croissant de fantaisie et d'exubérance dans la jeune génération. C'est ce point que tentait de soulever l'article paru dans LE DEVOIR du 1er novembre 1993, qui se voulait une interrogation, comme l'indiquait son titre: «Où sont les apprenties sorcières?». Cependant, après lecture de votre texte, mes soucis portent sur un autre sujet. En effet, la définition des droits et des devoirs du critique que vous proposez dans votre texte me plonge dans le désarroi. Le bon critique en danse, selon vos règles, a le droit d'aimer ou pas, mais il doit rester extérieur au processus de création et ne doit pas porter de jugement sur les auteurs, ni d'ailleurs trop sur les oeuvres s'il ne veut pas courir de risques... Le bon critique doit faire valoir le sérieux des démarches artistiques des créateurs, quoi qu'il en soit. Enfin, le bon critique doit seulement faire de la critique, d'un seul spectacle à la fois, et ne doit pas faire référence à des oeuvres étrangères à celle dont il parle, sous peine d'être hors la loi. D'où vous viennent ces images sinon de l'époque de la chasse aux sorcières? J'ai peine à croire que de jeunes artistes, en 1993, peuvent, tout en se réclamant légitimement de la liberté d'expression, avoir un regard si étroit sur le rôle de l'art et des médias d'information. Je regrette que vous n'avez pas, autrement que par quelques phrases au ton péremptoire («Soyons clairs!»), exprimé «votre engagement profond dans une démarche artistique sérieuse». Je crois fermement qu'un média est avant tout un lieu d'ouverture et de questionnement.

Valérie Lehmann

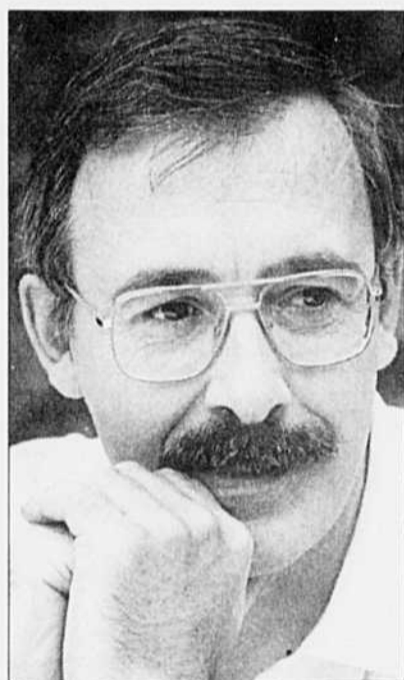


PHOTO MICHELINE DE JORDY

Jean-Yves Soucy: «La controverse entourant l'attribution de ce prix laisse croire que peu de gens connaissent le fonctionnement des jurys littéraires.»

Les femmes sans histoire

Il faut reconnaître dans le FLF l'ancêtre du féminisme radical au Québec

MARJOLAINE PÉLOQUIN
VÉRONIQUE O'LEARY
Membres du Collectif du Théâtre des
Cuisines et ex-militantes au FLF

Le 29 novembre est une journée historique pour les femmes et pour le mouvement des femmes au Québec. Rappelons qu'au début du mois de novembre 1969, l'administration Drapeau-Saulnier passait à la Ville de Montréal un règlement anti-manifestation interdisant toute forme de rassemblement public, sauf bien entendu celui de la Coupe Grey...

C'est dans ce contexte de répression que des femmes, militantes et syndicalistes pour la plupart, invitent les femmes à se rassembler en front commun spontané pour défier par une manifestation le règlement anti-manifestation, ce qu'aucun mouvement n'avait osé faire jusque-là.

Environ 200 femmes répondent à l'appel et sont arrêtées, emprisonnées et condamnées à une amende par la Ville de Montréal.

Cette action surprend tout le monde et pour nous, femmes et militantes,

c'est la première prise de conscience de notre force collective. À la suite de cette manifestation du 29 novembre 1969, les femmes continuent de se rencontrer régulièrement et, petit à petit, forment ce qui deviendra le Front de libération des femmes du Québec, le FLF.

Avec le FLF et durant les deux années de son existence et de son combat, c'est une nouvelle génération de féministes qui naît, poussant plus loin la remise en question faite par les féministes réformistes des générations précédentes et posant les premiers jalons de ce qu'on appelle maintenant le féminisme radical.

«Radical» par le fait de s'attaquer aux «racines» de l'oppression spécifique des femmes: le système patriarcal.

Avec le FLF sont donc jetées pour le Québec les premières bases concrètes de la révolution féministe du XXI^e siècle. Le FLF, en deux années d'existence à peine et dans la turbulence caractéristique des changements sociaux profonds, laissera aux femmes et au mouvement des femmes du Québec un héri-

tage dont on goûte encore les fruits: mise sur pied d'un service de référence pour les avortements dès 1971, implantation de la première garderie contrôlée par des femmes dès 1971, création dès novembre 1971 du journal *Québécoises Debout* dont le Centre des femmes (1972) reprendra la parution, modification de la Loi des jures pour y inclure les femmes, à l'été 1971, après l'emprisonnement de sept militantes du FLF.

Rien n'est jamais acquis aux femmes, pas même leur histoire.

Quand le FLF décide de disparaître, en décembre 1971, il donne naissance (1972) au Centre des femmes et au premier collectif féministe de référence qui entame une analyse de la situation des ménagères.

Le Centre des femmes donne naissance à son tour au Théâtre des Cuisines, au Comité de lutte pour l'avortement et la contraception libres et gratuits, au Centre de santé des femmes du quartier Plateau Mont-Royal, au Centre de documentation féministe et aux Éditions du Remue-Ménage.

C'est aussi à cette époque que les militantes syndicales proches du Centre

des femmes et qui partagent ses objectifs créent les Comités de condition féminine dans leurs centrales.

Rien n'est jamais acquis aux femmes, pas même leur histoire, comme le dit Christine Delphy dans *Questions féministes* (février 1980): «Et qui écrit l'histoire la fait.» Celle du FLF a donc besoin d'être écrite et réécrite par celles-là mêmes qui, comme nous, l'ont vécue.

C'est une urgence et une nécessité par les temps durs que les femmes et les groupes de femmes traversent et au lendemain de l'anniversaire de la terrible tuerie de Polytechnique.

Nous avons besoin plus que jamais d'entendre parler et chanter les racines de nos luttes et de nos victoires à travers le silence amnésique de l'Histoire et même, à notre triste étonnement, de *l'Histoire des femmes au Québec* (revue et mise à jour, Le Jour, 1992) ou le Collectif Clio à purement et simplement effacer le FLF de son chapitre sur «Les années chaudes du féminisme (1969-1980)».

Le FLF est toujours vivant dans notre cœur et pour bien des femmes de notre génération qui reconnaissent en lui l'ancêtre du féminisme radical au Québec.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Jean-Pierre Loguail, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Péro, Diane Péro, Laurent Saurias, Guy Taillefer; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (*photographie*): à l'Information culturelle: Michel Bélair (*responsable*), Stéphane Baillargeon, Roland Yves Carignan, Pierre Cayouette (*livres*), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Levesque, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Bernabe (*responsable*), Robert Dufresne, Claude Levesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: François Brousseau (*éditorialiste et responsable*), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Sylviane Tramer, Clément Trudel; à l'Information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (*correspondant parlementaire à Ottawa*), Gilles Lesage (*correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec*), Michel Verme (*correspondant parlementaire à Québec*), Serge Chaplan (*correspondant*), à l'Information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babin, Rachel Ducloux (*commissaire*), Marie-Hélène Alarie (*secrétaire à la rédaction*), Isabelle Baril (*secrétaire à la rédaction*), La Documentation: Gilles Péro (*directeur*), Manon Scott, Serge Laplante (*Québec*), Rachel Rochefort (*Ottawa*), La Direction Artistique: Lucie Lacava, La Publicité: Lucie Pinsonneault (*directrice*), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Loguail, (*publicitaires*), Micheline Turgeon (*commissaire*), Michèle Bouchard (*secrétaire*), Ghislaine Lalkou (*receptionniste*), L'ADMINISTRATION: Henry Rieth (*contrôleur*), Nicole Carmel (*coordonnatrice des services comptables*), Florine Cormier, Céline Fournier, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Pouton, Danielle Ross, Linda Theriault (*adjointe à l'administration*), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (*directrice*), Johanne Brien (*secrétaire*), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marie Ste-Marie (*superviseur aux promotions des abonnements*), LA PRODUCTION: Robert McDougall (*directeur des systèmes informatiques et de la production*), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Sylvain Darcy, Richard Descomiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesaro, Marie-Josée Hurlon, Michèle Schneider, Marie-France Turgeon (*coordonnatrice*), Christiane Vaillant, Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (*superviseur*), Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, LE CONSEIL DU DEVOIR INC., Pierre Bourque (*président*), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (*président*), Roger Boissvert (*vice-président et directeur général*), Raymond Guay (*responsable du financement*).

ACTUALITÉS



BOURGAULT

Vive l'élite!

Oserai-je l'avouer, je suis élitiste. Pire, je suis un intellectuel élitiste. Voilà un aveu qui pourrait me coûter cher dans une société où on pratique allègrement un anti-intellectualisme primaire (voir la brochure de Mario Roy sur l'anti-américanisme) et où les élites sont condamnées au nom d'une doctrine égalitariste ou à la démagogie le dispute au mépris de soi et des autres.

Il est facile de tenir un discours contre l'excellence tout en exigeant, pour soi-même, les meilleurs services et les meilleurs produits. Ce qui, souvent, fausse notre jugement, c'est que nous entretenons une image «élitiste» des élites. Elles seraient constituées d'un petit nombre de personnes qui se prennent pour d'autres et qui n'ont d'autre but dans la vie que d'asseoir leur domination sur l'exclusion de la plèbe qui ne les mérite pas.

Cette image est fautive parce qu'elle ne tient pas compte de la réalité. En vérité, les élites sont partout et chaque fois que nous avons besoin d'un service, c'est d'abord à elles que nous nous adressons.

Si je dois me faire opérer pour une tumeur au cerveau, je chercherai le meilleur des médecins. Si je veux acheter une auto, je vais m'adresser au meilleur des constructeurs et je demanderai aux amis de me présenter le meilleur des concessionnaires.

Je veux le meilleur plombier et le meilleur menuisier. J'exige de lire les meilleurs écrivains et je rêve de ne voir que les meilleurs films tournés par l'élite des cinéastes.

Mon tailleur est meilleur que le tien, et j'aime mieux voir jouer Mario Lemieux plutôt que le dernier des petits gros qui patine sur la botte. À la télévision, je veux voir les meilleurs et, si possible, en haute définition; à la radio, je me déssole quand on ne m'offre pas l'élite des animateurs.

Les élites sont partout, et nous sommes en droit d'exiger d'elles de meilleurs services et de meilleurs produits.

Il en va de même des élites intellectuelles. C'est vrai qu'elles sont trop souvent arrogantes et c'est également vrai qu'elles ont tendance à s'isoler dans des tours d'ivoire pour se rendre inaccessibles.

Cela ne devrait pas nous empêcher de requérir pour nos enfants les meilleurs professeurs ou d'exiger de nos chercheurs qu'ils trouvent quelque chose de temps en temps.

Autrement dit, je n'aime pas le double langage de ceux qui dénoncent les meilleurs tout en se précipitant chez eux pour se faire soigner, pour se faire construire une maison, pour faire réparer l'évier ou pour se faire couper le plus beau des petits-rôts par le meilleur des bouchers.

Je ne peux supporter les discours de ceux qui dénoncent le sport d'élite (ce qui compte, c'est de participer) et qui ne jurent que par Sylvie Fréchette, Wayne Gretzky ou Carl Lewis; de ceux qui nous parlent des perdants, mais qui n'ont d'yeux que pour les médaillés d'or.

Qui, j'aime mieux Pavarotti que... j'aime mieux Dutoit que...

J'aime mieux Pei que... j'aime mieux Bocuse que... j'aime mieux Derome que... j'aime mieux M. Jacques Sévigny parce qu'il est le meilleur électricien que je connais.

Quand je veux que ma maison tienne debout, que mon pain soit bon, que mes cheveux soient bien coupés, que le moteur de ma voiture tourne rond, que mon taux de cholestérol soit bien contrôlé, que le spectacle me ravisse, que le trou soit bien creusé, que mon bateau tienne l'eau et que mon avion tienne l'air, je préfère recourir aux élites.

S'il m'arrive de ne pouvoir le faire, c'est pour m'en désoler et non pas pour les dénoncer. Les élites sont partout. Essayez donc de vous en passer... juste pour voir.

BÉRUBÉ

Une bonne moyenne

SUITE DE LA PAGE 1

décisions prises par le gouvernement de René Lévesque, dont certaines controversées.

À titre de ministre des Richesses naturelles, il avait contribué à la nationalisation des principales mines d'amiante du Québec et avait amorcé le développement des mines de sel des lacs-de-la-Madeleine.

Au cours de son second mandat, comme président du Conseil du trésor, il avait piloté la décision du gouvernement de réduire les salaires des fonctionnaires.

Les salaires avaient été réduits de 20 % le 31 mars 1983, une décision qui a handicapé les succès électoraux du Parti québécois pendant de nombreuses années.

«En voyant en rétrospective le rôle que j'ai joué comme ministre, je constate des succès mais des échecs. La conjoncture mondiale modifie sans cesse les données, et ce qui apparaissait bon hier l'est moins aujourd'hui», avouait-il le 30 août 1985, en annonçant son retrait de la vie politique.

«Ce qui compte, c'est la moyenne au bâton. C'est pourquoi je ne suis pas déçu d'avoir pris certaines décisions plus discutables», ajoutait-il.

L'ex-député de Matane se présentait aussi comme un souverainiste convaincu, qui avait mal accepté l'arrivée à la tête du Parti québécois de Pierre Marc Johnson.

M. Bérubé laisse dans le deuil son épouse Francine Leroux et ses deux filles, Sylvie et Dominique.

Les dispositions concernant ses funérailles seront connues aujourd'hui.

POUR L'AVENIR DES ENFANTS

unicef

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS, DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSEES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
À DE 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE,
MONTREAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355

CHERRY Amendements

SUITE DE LA PAGE 1

Contenue parce qu'on ne voulait pas se tirer dans le pied et donner un prétexte au gouvernement de se braquer. Mais ce n'est pas l'envie qui a manqué de défoncer les clôtures, malgré la présence, au chaud dans le sous-sol du Parlement, de quelque 300 policiers casqués de la Sûreté du Québec.

À un moment, avant que ne commencent les discours, plusieurs ouvriers ont scandé: «Lortie, Lortie, Lortie», comme s'ils appelaient à leur aide ce caporal qui, il y aura bientôt dix ans, a pénétré l'Assemblée nationale, vidant le chargeur de son arme sur les employés et les députés qui s'y trouvaient, causant morts d'hommes.

C'est leur gagne-pain qui est en cause. Si le gouvernement va de l'avant et dérègle la construction résidentielle pour les immeubles de huit logements et moins, comme il se propose de le faire, ils se voient devenus incapables de nourrir leurs enfants.

Un ouvrier résume ainsi le projet Cherry: «c'est comme si on arrivait, qu'on déchirait la convention collective et qu'on t'annonçait que, lundi, c'est un jeune sans formation qui va venir faire ta job pour la moitié du salaire». Son voisin m'a dit: «regarde-nous aller, on va tout casser».

Les leaders syndicaux se sont ensuite succédés à la tribune, appelant au calme, mais répétant leur détermination à ne pas laisser «cet ancien leader syndical (N. Cherry) déchirer notre convention collective». Le président de la FTQ Fernand Daoust, a exigé la tête du ministre. «Qu'il cède sa place».

M. Daoust, a dénoncé les «mensonges» de ce gouvernement en fin de mandat qui semble avoir perdu la raison. Ce n'est pas vrai, dit-il, que cette loi mettrait fin au travail au noir. Ce n'est pas vrai qu'elle créerait des emplois pour les jeunes. Ou alors, «si jamais des jeunes se trouvent un emploi, c'est parce qu'ils vont mettre leur père au chômage sur les chantiers».

Un jeune président de syndicat CSD, M. Michel Fournier, âgé de 33 ans, a appelé, mais à sa manière, à l'unité entre générations. «Je n'ai pas participé aux luttes des années passées, dit ce soudeur en tuyauteur. Et il y a beaucoup de jeunes comme moi, qui se battent aujourd'hui pour leur père, pour leur famille et pour leurs fils».

Les chefs syndicaux ont fait ressortir le caractère injuste des interventions du gouvernement à l'égard des

ouvriers, qui sont choisis, croit M. Daoust, comme boucs émissaires.

Ce dernier s'est demandé ouvertement comment il se fait que le gouvernement s'en prend à eux soi-disant pour mettre fin au travail au noir sur les chantiers, mais qu'il tolère la contrebande de cigarettes des Warriors et des Mohawks.

Son collègue de la CSN, Gerald Larose, a souligné comment le gouvernement était prompt à pourchasser les assistés sociaux présumés fraudeurs, mais laxiste à l'endroit des employeurs de l'économie souterraine: «Quand ils veulent partir après les assistés sociaux, il y a une armée de boucous macoutes; mais quand il est question des employeurs, il n'y a pas de Cherry macoutes».

Pour contrer le travail au noir, croit M. Larose, il ne faut pas déréglementer et ainsi cautionner l'économie souterraine mais plutôt donner de vrais pouvoirs d'inspection qui vont permettre d'épingler les tricheurs.

M. Larose note que «tout ce qui avait contribué à pacifier l'industrie de la construction, ils le font sauter. T'as l'impression de quelqu'un qui court après le trouble». Alors il ne voit qu'une explication: «Ce gouvernement est devenu intégriste. Il est devenu très idéologique notamment avec Daniel Johnson, qui est un ultra-conservateur, il fait partie du *red wing* du parti. C'est un Thatcher retardé, 10 ans après, et qui croit que comme dans la religion, qu'avec le néo-libéralisme et la déréglementation, il y a une relance et de la richesse alors que c'est exactement le contraire. On a affaire à un politicien d'un autre âge.»

Le président de la CSN croit que la réglementation permet de conserver «un régime civilisé» dont profitent aussi bien le gouvernement, les employeurs, les travailleurs que, il ne faut pas les oublier, les consommateurs.

La maisonnette de fortune, qui a brûlé à la fin de la nuit, elle était bancale, mal foutue. «C'est comme ça que seront les maisons neuves, avec la déréglementation: tout croches», a crié l'animateur, au micro.

L'après-midi, à l'Assemblée nationale, le ministre Normand Cherry a fait savoir qu'il proposerait des modifications au projet de loi (probablement tard hier en soirée).

Il soutient que ces modifications permettront de «faire la réconciliation» entre les préoccupations exprimées et la loi avec laquelle il a l'intention d'aller de l'avant.

En fin d'après-midi, M. Cherry a donné un aperçu du

contenu de ces amendements. Ils auraient pour effet d'assurer aux travailleurs du secteur du résidentiel la protection des avantages sociaux (assurance, accidents du travail, fonds de pension, etc.); une définition plus claire des secteurs (le projet de loi divise l'industrie en quatre: résidentiel, commercial, industriel, voirie); des clarifications au sujet du règlement de placement (mesures transitoires), le régime de négociations et les qualifications professionnelles.

Dimanche soir, le gouvernement avait réuni par anticipation les députés à Québec pour leur fournir des explications. Il y en a parmi eux qui ont dormi dans leur bureau, pour éviter de croiser les manifestants hier matin.

Est-il encore possible de dialoguer avec les syndiqués? «Ca dépend d'eux», a répondu M. Cherry à deux journalistes qui le poursuivaient, zigzaguant entre les cordons de sécurité.

En Chambre, le ministre a «félicité les manifestants» pour la façon «qui les honore» de laquelle il se sont comportés. Il a invoqué la nécessité pour le gouvernement de trancher, rappelant que les parties (patrons et syndicats) s'entendent facilement pour identifier les problèmes, mais pas du tout sur les solutions. «Quand il s'agit de solutions, c'est le corporatisme qui s'installe». Il affirme que la décision de déréglementer la construction des huit logements et moins correspond à «une vision d'avenir» de la construction.

Les manifestants en avaient lourd sur le coeur contre Norm Cherry: «trou de cul, tu vas y goûter»; «dangereux cochon en liberté»; «la pourriture sur le sundae: cherry»; etc.

Pendant ce temps, un juge a accordé une injonction pour que les chantiers de la région de Québec soient épargnés par le mouvement de grève. Et le député de Saint-Maurice, M. Yvon Lemire, molesté à son bureau le 26 novembre, a inscrit au feuillet de l'Assemblée nationale une motion pour atteindre à ses droits et privilèges. Il y accuse notamment «M. Jules Vaillancourt, domicilié au 211, rue Payette, dans la ville de Le Gardeur» d'avoir «attaqué, rudoyé, gêné et menacé un député de même qu'il a essayé d'influencer le vote, l'opinion, le jugement ou l'action du député par des menaces et pressions indues». L'Assemblée nationale a le pouvoir de se transformer en tribunal et de faire comparaître l'accusé et des témoins. Elle peut condamner l'individu à des peines, y compris à une peine d'emprisonnement.

PÊCHE Trop de monde

SUITE DE LA PAGE 1

employés des usines de transformation du poisson.

En somme, il y a dans l'Atlantique trop de monde qui espère tirer ses revenus de la pêche, et une restructuration profonde, entraînant recyclage et déménagement de plus de la moitié des individus, ne pourra être évitée.

Pour renverser la tendance à l'«effondrement» du secteur, le Groupe d'étude recommande une rationalisation de la capacité de pêche «de façon équitable et équilibrée entre les régions, afin que la capacité reflète les limites de durabilité d'une ressource rétablie».

Cette mesure et d'autres pourrait se réaliser sous le chapeau d'«offices de rationalisation de l'industrie de la pêche» indépendants et créés conjointement par Ottawa et les provinces.

En matière de revenus, le rapport propose une forme de professionnalisation du secteur de la pêche, qu'il faut cesser de considérer comme l'employeur de la dernière chance». Il prône une réforme du régime d'assurance-chômage des pêcheurs afin de venir en aide aux pêcheurs professionnels travaillant à temps plein et d'«éliminer les dispositions actuelles ayant un effet dissuasif

sur les travailleurs d'usine couverts par l'assurance-chômage ordinaire».

Le rapport Cashin défend par ailleurs le principe d'une stabilisation du revenu des pêcheurs, similaire à celui qui a cours dans le secteur agricole.

Le ministre des Pêches et Océans, Brian Tobin, a accueilli plutôt favorablement le rapport, le qualifiant d'«itinéraire à suivre pour trouver des solutions» au problème des pêcheries atlantiques. Il a fait ressortir la nécessité de discussions à venir avec ses homologues provinciaux et des représentants de l'industrie.

Si les conclusions du groupe Cashin sont sombres, M. Tobin a tenu à préciser que «la réalité n'est pas que le rapport recommande de fermer des usines de transformation ou de déplacer des travailleurs ou des pêcheurs. La réalité est que 40 000 pêcheurs et travailleurs sont déplacés aujourd'hui dans les Maritimes et au Québec. On ne parle pas de fermer une industrie: on parle de reconstruire une partie importante d'une industrie est aujourd'hui fermée. Et on soulève la question de savoir comment on peut la faire revivre».

«Si on pense que l'industrie peut offrir du travail à tout le monde, on se destine à l'échec», a précisé le ministre.

ONU Insatisfaction

SUITE DE LA PAGE 1

France est le premier fournisseur de Casques bleus à l'ONU. Après le retrait de ses forces en Somalie, dans quelques jours, la France aura 7000 soldats dans sept missions de maintien de la paix. Elle est suivie de près par l'Inde et le Pakistan qui ont respectivement 6000 et 5000 soldats en Somalie.

Le Canada dispose de 2500 soldats dans 10 missions à travers le monde.

Les Français n'ont jamais caché leur insatisfaction face aux opérations de maintien de la paix des Nations unies. Au début de l'année, un rapport du Sénat français critiquait la gestion des opérations du maintien de la paix et la faible représentation de la France au bureau du conseiller militaire. Il y a présentement quatre officiers français sur les 70 qui travaillent pour le bureau. L'ONU, on souligne qu'il y a 72 pays qui contribuent et qu'une vingtaine d'entre eux fournissent plus de 70% des soldats.

JAPON Trop de géographie

SUITE DE LA PAGE 1

mords en ce dimanche après-midi parce qu'elle n'étudiait pas l'une des matières qu'elle devra maîtriser sous peu. Cette année, comme des milliers de jeunes du même âge, elle doit subir des examens qui décideront si elle fréquentera l'université de son choix ou une université de seconde zone. «Pas dans toutes les universités et pas pour tous les programmes», ai-je répondu. «Quelle chance vous avez!», a-t-elle rétorqué. «Mais que valent les études dans ces écoles?», a commenté un homme dans la quarantaine.

Les plus âgés, plus prudents avec les étrangers, ont rédigé leurs questions sur des bouts de papier. Plus audacieux, les plus jeunes n'hésitent pas à poser leurs questions dans l'anglais qu'ils apprennent tous, sérieusement, à l'école. «Comment faites-vous pour vivre dans un tel froid?», «Le Canada est-il une société aussi violente que les États-Unis?», «Comment c'est Vancouver?»

Je n'y ai jamais mis les pieds, le Canada est un pays avec trop de géographie, ai-je dû leur répondre. Et il m'a semblé que ça les a un peu déçus.

Peut-être n'était-ce qu'un hasard, mais mon traducteur a alors proposé une pause à cet auditoire studieux.

À mon tour, je leur ai proposé d'écouter un peu de

Claude Dubois. Un soupçon de société distincte en terre nipponne. Ils ont bien aimé Dubois et cette chanson, *Ti-Loup*, qui raconte l'histoire d'un gars de Percé et de ses coups de soleil.

Après la pause, l'auditoire nippon s'est intéressé plus sérieusement au cas du Québec.

«Si tout le monde y parle français, est-ce que je serai compris si je voyage au Québec?», a demandé un vieux monsieur des la reprise des travaux. L'an prochain, il souhaite visiter sa fille qui étudie à Boston, m'a-t-il expliqué avec le sourire. Il aimerait en profiter pour se rendre à Montréal. «Mais je crains de ne pas être compris si on y parle français», a-t-il dit.

Un touriste qui parle anglais n'aura aucun problème à Montréal; les hôteliers y parlent anglais et il est possible d'y vivre en français et en anglais, ai-je expliqué.

«Les anglophones n'ont aucune difficulté à vivre à Montréal?», a alors demandé, un peu suspicieuse, une dame fort polie. Il me semble avoir entendu qu'ils avaient des problèmes», a-t-elle dit au traducteur.

L'après-midi s'était bien déroulé. Jusque-là, les questions avaient été anodines. Rien ne laissait présager que je devrais patauger dans les eaux de la question linguistique au Québec. Pourtant... «Vous devriez peut-être ex-

naliste que l'ONU avait décidé de le remplacer par un français, Jean Cot, après une visite de M. Boutros-Ghali à l'Élysée.

Selon des diplomates occidentaux et des attachés militaires à New York, la position du général Baril semble pour l'instant être assurée. Personne ne se plaint de son travail et il a toute la confiance du secrétaire général.

À l'été 1992, le général Baril avait été choisi par M. Boutros-Ghali pour succéder à un général ghanéen en poste depuis neuf ans. Le secrétaire général a confié à l'officier canadien la tâche de réformer la gestion et la planification des aspects militaires des missions du maintien de la paix. M. Boutros-Ghali aimerait voir l'ONU disposer de forces militaires qui seraient déployées en quelques jours lorsque le Conseil de sécurité en ferait la demande. Actuellement, il faut plus de trois mois avant que les premiers éléments militaires d'une mission se déploient sur le terrain.

plier l'histoire du Québec», a ajouté une autre dame.

Comme les politiciens fédéraux lors de la dernière élection, j'avais voulu éviter les questions constitutionnelles. Je ne pouvais plus y échapper. J'y ai été d'un peu d'histoire, de quelques dates, 1763, 1867, de quelques lois, la loi 101...

À mes côtés, M. Komatsubara traduisait toujours. Mais, lentement, la fatigue le gagnait. Plus le temps s'écoulait, plus ses traductions s'accourtaient.

Puis, au milieu d'une description rapide de la loi 178, le mot fatal est arrivé: «... en vertu de notre Constitution, la clause «nonobstant» permet...»

«Nonobstant?», a répété le traducteur. J'ai bien tenté d'ajouter quelques explications. En vain. Les esprits japonais semblent fermés à la constitutionnalité qui teinte la vie politique canadienne et québécoise.

J'ai dû m'excuser de ce travers canadien auprès de mes hôtes japonais. On ne m'y reprendra plus.

J'ai réglé le tout en parlant de la bonne entente qui règne, malgré tout, entre les francophones et les anglophones à Montréal. Et de la beauté sauvage du Québec.

Je crois bien qu'ils m'ont pardonné. Avant que je parte, ils m'ont offert une dernière tasse de thé et pris une photo de groupe avec ce Montréalais de passage à Hannan.

LE DEVOIR